

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES

SERVICE DES ASSEMBLEES

DM/MG/MA/CV/170720ExtraitsPV

AUBAGNE, le 3 Août 2020

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 17 JUILLET 2020

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 37
Excusés 4

(ayant donné procuration :

Mme Patricia PELLEN à Mme Jeannine LEVASSEUR
Mme Magali GIOVANNANGELI à Mme Clémentine FARDOUX
Mme Virginie RAES à Mme Dominique BENASSAYA
M. Bernard PONS à Mme Joëlle MELIN.

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc ouvrir ce Conseil Municipal.

En fin de séance, je remettrai à M. MIROUX l'écharpe de Conseiller Municipal. Avant de se quitter vous permettez que je lui remette une écharpe devant tout le monde.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, je souhaiterai porter à votre connaissance une information qui est liée à la procédure judiciaire initiée par la Ville d'Aubagne à l'encontre de la Banque R.B.S. aujourd'hui dénommée NatWest Markets. Comme vous le savez, en 2009, la précédente majorité municipale a signé un protocole d'accord avec la Banque R.B.S. qui s'est très vite avéré insupportable pour les finances de la commune. Pour donner suite à un jugement de la Cour d'Appel de Paris qui place la Ville d'Aubagne dans une situation financière très difficile, et pour défendre jusqu'au bout les intérêts des Aubagnais, la ville a formé un pourvoi en cassation contre ce jugement. La cour de cassation, par décision rendue en décembre, mais il n'y a eu pas de Conseil Municipal depuis, a cassé partiellement ce jugement et offre à la ville la possibilité de rembourser les échéances du protocole financier au taux légal et non au taux conventionnel, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour les finances de la ville. Naturellement, la Banque R.B.S. a fait appel de cette décision en saisissant la cour de renvoi. J'aurai donc bien évidemment l'occasion de revenir dans les prochains mois sur cette procédure judiciaire puisque

.../...

nous espérons en 2020, voire 2021 au plus tard, un jugement définitif puisque vous l'avez compris, nous sommes donc en cassation et après l'appel de cassation, le jugement sera rendu et définitif mais je souhaitais porter à votre connaissance, à la connaissance du Conseil Municipal, cette information.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre Conseil, M. Zarick KOURICHI, secrétaire de cette séance.

C'est parfait Merci M. KOURICHI.

Je vous propose maintenant de passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

La première délibération est rapportée par M. ROUSSET.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

01-170720 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette première délibération vise, comme pour chaque début de mandature, à donner à Monsieur Le Maire des délégations qui lui permettent de prendre toutes les mesures relatives à la vie municipale.

La délibération qui nous est proposée présente conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales l'ensemble des délégations données au Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal.

En synthèse, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire.

1°/ d'ARRÊTER et de MODIFIER l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2°/ de FIXER, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3°/ de PROCEDER, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de PASSER, à cet effet, les actes nécessaires ;

.../...

4°/ de PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ;

5°/ de DECIDER de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6°/ de PASSER les Contrats d'Assurance d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que d'ACCEPTER les indemnités de sinistre afférentes à l'ensemble des contrats d'assurance conclus par la Commune ;

7°/ de CREER, de MODIFIER ou de SUPPRIMER les Régies Comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8°/ de PRONONCER la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9°/ d'ACCEPTER les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10°/ de DECIDER l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;

11°/ de FIXER les rémunérations et de REGLER les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12°/ de FIXER, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Service des Domaines) le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de REPONDRE à leurs demandes ;

13°/ de DECIDER de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14°/ de FIXER les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15°/ d'EXERCER, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire ;

16°/ d'INTENTER, au nom de la Commune, les actions en justice ou de DEFENDRE la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;

17°/ de REGLER les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;

18°/ de DONNER, en application de l'Article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19°/ de SIGNER la convention prévue par le quatrième alinéa de l'Article L.311-4 du Code de l'Urbanisme et SIGNER la convention prévue par le troisième alinéa de l'Article L.332-11-2 du même code ;

20°/ de REALISER les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;

21°/ d'EXERCER ou de DELEGUER, en application de l'Article L.214-1-1 du Code de l'Urbanisme, au nom de la Commune, et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'Article L.214-1 du même Code ;

22°/ d'EXERCER, au nom de la Commune le droit de priorité défini aux Articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme.

23°/ de DEMANDER à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions.

Voilà Mesdames et Messieurs en synthèse les délégations qu'il vous est proposé de donner à Monsieur Le Maire en ce début de mandat.

L'exercice de ces délégations fera bien évidemment l'objet d'un Compte-rendu à chacune des réunions du Conseil Municipal.

M. Le Maire : Je le dis pour les nouveaux conseillers municipaux. A la fin de chaque Conseil Municipal, il y a un document qui reprend l'ensemble des éléments qui ont été délégués au maire qui sont numériquement installés en fin de Conseil Municipal.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Mme MELIN !

Mme MELIN : M. Le Maire, merci de me donner la parole.

Sur ce sujet, nous savons bien que toutes ces prérogatives sont nées dans un cadre de la loi extrêmement bien fixée. En revanche, nous nous abstenons sur ce texte parce que l'importance de vos délégations peut ouvrir la porte à ce que j'aurais tendance à appeler une dérive. Si précisément, je me rapporte au compte-rendu de l'exercice de délégations qui est donc présenté à ce Conseil Municipal en date du 6 juillet, on y aperçoit que vous avez Monsieur Le Maire permis la réalisation d'un emprunt de 950.000 euros supplémentaires à tous les emprunts déjà de la ville et qui est une décision du 20 juin 2020 visée par la Préfecture le 24 juin 2020 auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse. Dans ces conditions, arriver à conclure un emprunt de près de 1 million d'euros à la veille de l'élection alors que, Monsieur, vous n'étiez pas totalement assuré de l'élection, laisse à penser que certaines prérogatives, fussent-elles dans le cadre de la loi, doivent être utilisées avec modération, ce qui n'a pas l'air d'être le cas dans les décisions que vous avez prises, me semble-t-il.

Voilà Monsieur la position de notre groupe, M. PONS et moi-même.

M. Le Maire : Juste pour vous répondre Mme MELIN. C'était inscrit au Budget Primitif. Il n'y a pas de surprise. Vous vous abstenez, vous avez le droit mais, sur ce sujet-là, tout était inscrit depuis longtemps et la collectivité, nous sommes donc au mois de juin, ça ne vous aura pas échappé que la collectivité a subi une période qu'on appelle le COVID 19 qui s'est écoulée du mois de mars jusqu'au mois de juin et qu'il faut bien que la collectivité puisse vivre. Voilà pourquoi nous avons engagé cet emprunt qui, encore une fois, était inscrit au Budget Primitif.

On a bien noté que Mme MELIN s'abstenait. M. GRANDJEAN, vous voulez intervenir ?

M. GRANDJEAN : Rapidement, juste pour dire...

M. Le Maire : On va reprendre pour les nouveaux. Quand on veut intervenir, on lève la main et ensuite le Maire conclut ou le rapporteur conclut et on ne repasse pas la main. C'est la première donc, on a peut-être oublié les réflexes M. GRANDJEAN en ce qui vous concerne mais là allez-y !

M. GRANDJEAN : Non, je n'ai pas oublié les réflexes. J'ai compris que vous passiez au vote et que

vous interrogez sur le vote de notre groupe. Notre groupe ne s'abstiendra pas pour les mêmes raisons, pour des raisons de partage des décisions qui sont prises notamment sur les petits marchés. Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. Le Maire : Qui s'abstient donc ?

La délibération n° **01-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2), M. LATZ et Mme MELIN (2).

02-170720 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire - Attribution d'indemnités de fonctions des élus.

Je rappelle que, dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, nous devons fixer le montant des indemnités mensuelles accordées au Maire, à ses Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués.

Comme vous le savez, une indemnisation est destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat dont les modalités sont fixées au regard de la strate, c'est-à-dire du niveau du nombre d'habitants de la ville et par un certain nombre de règles qui sont bien évidemment définies par des textes réglementaires.

Après avoir pris connaissance du tableau en annexe, je vous invite à procéder au vote sauf si vous avez des interventions à faire.

M. LATZ, je vous en prie !

M. LATZ : Merci. Je voulais profiter de ce vote là et rappeler que vous avez aussi la décision sur ces montants-là. Nouvellement élu dans cette noble assemblée, on a un enjeu et vous l'avez rappelé dans votre discours d'investiture sur l'abstention. Je pense qu'il est très important de ne pas paraître hors sol et de ne pas avoir des élus hors sol. Vous avez rappelé la crise Covid, on rentre dans la crise économique ; on rentre dans une période de chômage, de chômage partiel. Les commerçants, les entrepreneurs sont dans une logique de baisse de revenus et les élus qui méritent salaire parce qu'il y a travail, la question ne se pose pas,

M. Le Maire : Ce n'est pas un salaire, c'est une indemnité !

M. LATZ : Une indemnité, excusez-moi : Qui méritent tout à fait une indemnité vu le travail à fournir pourraient montrer l'exemple et mettre en place une diminution de ces indemnités là au moins pendant la crise économique qui arrive.

Nous voterons donc contre cette proposition parce que nous estimons que les élus doivent montrer l'exemple pour être au cœur de la population.

M. Le Maire : Est-ce que cela signifie que votre groupe ne souhaite pas d'indemnité pour l'ensemble des 9 représentants que vous êtes ?

M. LATZ : Je vous rappelle que nous n'avons pas d'indemnités, somme toute nous n'avons pas de délégations.

M. Le Maire : Vous n'avez pas de délégations, c'est exact ! Vous n'avez donc pas d'indemnités.

M. LATZ : Si on en avait, nous serions heureux de la diminuer.

M. Le Maire : C'est dit !

Pas d'autres interventions ? Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **02-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ. Abstention de Mme MELIN (2).

03-170720 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -

Création des commissions municipales et désignation des représentants du Conseil Municipal.

Je rappelle mais je crois que vous le savez tous puisque vos représentants ont discuté avec la Direction Générale des Services sur ce sujet-là que nous avons prévu au niveau de la Ville d'Aubagne d'avoir 7 commissions municipales. Nous étions, je le rappelle, à 12 lors du précédent Conseil Municipal. Je vais donc vous nommer ces 7 commissions municipales :

- Aménagement du Territoire
- Sécurité, Préventions, Citoyenneté et Ville Numérique
- Enfance, Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur
- Finances, Budget, Economie, Emploi
- Politique sociale, Santé, Solidarité, Vie associative
- Culture, Evènements culturels et Patrimoine
- Sport et Evènements sportifs

Ces 7 commissions sont composées de 12 membres du Conseil Municipal désignés selon le principe de la représentation proportionnelle. Ainsi, au regard des suffrages du 28 juin dernier, chaque commission sera composée de 8 membres de la Majorité Municipale, 3 membres élus de la Liste d'Opposition « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » et 1 personne de la Liste d'Opposition « POUR FAIRE RENAITRE AUBAGNE ».

La composition de chacune de ces commissions a été établie. La Direction Générale des Services a reçu les représentants des groupes et nous nous sommes effectivement tous mis d'accord sur ces représentations.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

Mme MELIN !

Mme MELIN : J'ai deux propositions somme toute à faire. La première concerne la vie associative qui, par une sorte d'habitude de langage, est venue se trouver avec « la politique sociale, santé, solidarité ». Le fait est que la vie associative entendue comme telle est un lien de société absolument indispensable mais que, au regard de l'activité municipale, c'est surtout l'accompagnement financier qui en est le versant le plus parlant. La preuve en est, c'est que lorsque l'on diminue des subventions à certaines associations, c'est tout de suite un tôle, le plus

.../...

souvent d'ailleurs légitime. Je proposerai donc, si cela était possible, je ne sais comment vous avez prévu les choses, que la vie associative sous cet aspect purement budgétaire soit rattachée à la Commission Finances, Budget, Economie, Emploi pour des raisons véritablement de transparence comptable.

L'autre point, et je vais demander à la personne que je vais nommer, de ne surtout pas le prendre en mal, puisque j'admire particulièrement son travail, elle le sait, c'est Mme AMARANTINIS. Nous avons eu l'occasion de discuter Madame, j'apprécie infiniment votre travail et vous savez pourquoi. En revanche, vous voir à la Commission « Politique sociale, solidarité » me gênerait un peu si cela ouvrait deux secondes dans des esprits chagrins l'idée de ce qu'on pourrait maintenant en politique appeler des conflits d'intérêt.

Si vous pouvez nous donner Madame l'assurance que votre position dans cette commission sera uniquement au regard de votre savoir-faire dont acte. Si deux minutes cela pouvait porter à interrogation, je proposerai peut-être que votre nom soit transféré à une autre commission. Mais c'est simplement en prévention, Madame. Vous le comprenez bien et vous savez que vous avez mon admiration pour votre travail.

M. Le Maire : Merci Mme MELIN. Je vais répondre à la place de Mme AMARANTINIS. Elle pourrait le faire elle-même mais vous avez parfaitement compris dans la deuxième partie de votre propos qu'effectivement, compte tenu du fait que Mme AMARANTINIS avait travaillé pendant 6 ans sur cette commission sociale, eh bien il nous paraissait intéressant que son savoir-faire puisse effectivement s'appliquer.

Ensuite, sur ce qui concerne effectivement les activités de Mme AMARANTINIS par rapport à l'ensemble de ces éléments, il est évident que s'il devait y avoir conflit d'intérêt, Mme AMARANTINIS ne prendrait pas part à une quelconque décision sur ce sujet. J'espère vous avoir rassuré là-dessus.

Concernant le premier point que vous développez Mme MELIN sur la vie associative, on est bien d'accord que la vie associative pourrait être fragmentée dans l'ensemble des commissions, que ce soit le sport, la culture, que ce soit d'autres éléments. Je crois qu'il est bon de la laisser dans une commission qui porte le développement social parce que, quelque part, on le sait, parmi les associations, il y en a de très nombreuses qui sont nos associations caritatives, et je crois qu'il est important qu'il y ait un ancrage qui se passe à ce niveau-là et c'est pour cela que nous l'avons laissé à ce niveau-là. Mais vous savez, dans toute organisation, on peut travailler en matriciel, on peut travailler en horizontal, on peut travailler en hiérarchique, toutes les conditions bien sûr permettraient de le faire. Nous avons fait un choix ici et le choix que nous faisons aussi, c'est de laisser la vie associative à une personne qui s'en est occupée pendant 6 ans qui est Mme MORINIERE. Il y avait aussi cet élément-là qui nous permettait aussi de donner de la cohérence dans l'action et dans le temps.

J'espère que les explications que je vous ai données vous satisferont.

Je vais, si vous le voulez bien, citer l'ensemble de ces commissions :

1°/ Commission « Aménagement du Territoire » :

- Monsieur Alain ROUSSET
- Monsieur André LEVISSE
- Monsieur Yoann LEANDRE

- Madame Monique MOISE HIRMANN
- Monsieur Laurent GUEDJ
- Monsieur Stéphane CANTARINI
- Monsieur Franck-Clément CHAMLA
- Madame Faustine THIBAUD
- Monsieur Arthur SALONE
- Monsieur Denis GRANDJEAN
- Monsieur Alexandre LATZ
- Madame Joëlle MELIN

2°/ Commission « Sécurité, Préventions, Citoyenneté et Ville Numérique » :

- Monsieur Vincent RUSCONI
- Madame Sophie AMARANTINIS
- Monsieur Jean-Bernard LOUIS
- Madame Patricia PELLEN
- Monsieur Stéphane CANTARINI
- Monsieur Jérémy COETTO
- Monsieur Jérémy PANGOURASSOU
- Monsieur Zarick KOURICHI
- Madame Eliette MEZERGUES MAUTREF
- Madame Magali GIOVANNANGELI
- Madame Clémentine FARDOUX
- Madame Joëlle MELIN

3°/ Commission « Enfance, Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur » :

- Madame Sophie AMARANTINIS
- Madame Julie GABRIEL
- Madame Irène DUPLAN
- Madame Monique MOISE HIRMANN
- Monsieur Patrice JARQUE
- Madame Brigitte AMOROS
- Madame Magali ROUX
- Monsieur Zarick KOURICHI
- Madame Dominique Angèle BENASSAYA
- Monsieur Denis GRANDJEAN
- Monsieur Alexandre LATZ
- Madame Joëlle MELIN

4°/ Commission « Finances, Budget, Economie, Emploi » :

- Madame Danielle MENET
- Madame Stéphanie HARKANE
- Monsieur Yoann LEANDRE
- Monsieur Léo MOURNAUD
- Madame Jeannine LEVASSEUR
- Monsieur Patrice JARQUE
- Madame Cécile BOURGUIGNON
- Monsieur Stéphane CANTARINI
- Monsieur Arthur SALONE
- Monsieur Denis GRANDJEAN

- Monsieur Alexandre LATZ
- Madame Joëlle MELIN

5°/ Commission « Politique sociale, Santé, Solidarité, Vie associative » :

- Madame Valérie MORINIERE
- Madame Sophie AMARANTINIS
- Madame Hélène JULIEN-TRIC
- Madame Julie GABRIEL
- Madame Irène DUPLAN
- Madame Monique MOISE HIRMANN
- Madame Brigitte AMOROS
- Madame Magali ROUX
- Madame Dominique Angèle BENASSAYA
- Madame Eliette MEZERGUES MAUTREF
- Monsieur Ahmed CHERIET
- Madame Joëlle MELIN

6°/ Commission « Culture, Evènements culturels et Patrimoine » :

- Monsieur Philippe AMY
- Madame Hélène JULIEN-TRIC
- Madame Geneviève MORFIN
- Madame Stéphanie HARKANE
- Monsieur Léo MOURNAUD
- Monsieur Jean-Bernard LOUIS
- Monsieur Patrice JARQUE
- Madame Magali ROUX
- Madame Virginie RAES
- Monsieur Denis GRANDJEAN
- Madame Clémentine FARDOUX
- Monsieur Bernard PONS

7°/ Commission « Sport et Evènements sportifs » :

- Monsieur Pascal AGOSTINI
- Monsieur Philippe AMY
- Monsieur Jean-Bernard LOUIS
- Monsieur Patrice JARQUE
- Madame Cécile BOURGUIGNON
- Monsieur Stéphane CANTARINI
- Monsieur Jérémy PANGOURASSOU
- Monsieur Zarick KOURICHI
- Monsieur Arthur SALONE
- Monsieur Ahmed CHERIET
- Madame Magali GIOVANNANGELI
- Monsieur Bernard PONS

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous proposer.

Je vous demande donc votre approbation là-dessus comme cela a été vu avec l'ensemble d'entre vous. Je suppose qu'il y a unanimité sur ces commissions.

.../...

Merci à tous.

La délibération n° **03-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

**04-170720 à 17-170720 - Sur les rapports de Monsieur Le Maire -
Délégations et représentations du Conseil Municipal.**

On va attaquer maintenant toute une série de délibérations, notamment de délibérations qui vont de la délibération n° 4 à la délibération n° 17. Et ce sont des délibérations qui permettent de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein de différents organes extérieurs à la Commune. Certains organes ou commissions, vous le savez, doivent être représentés au regard du Code Général des Collectivités Territoriales à ce qu'on appelle la représentation proportionnelle au plus fort reste. Dans ce cas, il y a des représentants de la majorité municipale et bien sûr des représentants de l'opposition, notamment de la Liste « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » qui a remis à l'administration le nom de leur conseiller désigné. Certains organes ou commissions ne requièrent par contre pas le principe de la représentation proportionnelle. Dans ce cas, il s'agit simplement de proposer des désignations. Ce que nous allons faire bien évidemment.

Ainsi, je vous propose de passer au vote et on va voter pour chacune d'entre elles. Je vais passer sur chacune d'entre elles.

- La première correspond à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous rappelle que les candidatures sont celles de

Madame Danielle MENET

Monsieur Léo MOURNAUD

Madame Patricia PELLEN, en qualité de membres titulaires,

Madame Valérie MORINIERE

Monsieur Jean-Bernard LOUIS

Madame Monique MOISE-HIRMANN, en qualité de membres suppléants.

Et pour la Liste d'Opposition « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE », sont proposées les candidatures de :

Monsieur Denis GRANDJEAN

Madame Clémentine FARDOUX, en qualité de membres titulaires,

Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF

Madame Magali GIOVANNANGELI, en qualité de membres suppléants.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions, des remarques ? Mme MELIN !

Mme MELIN : Je la ferai pour cette délibération et ce sera la même chose jusqu'à la délibération 17, sauf une sur laquelle je m'exprimerai.

Nous ne participerons pas au vote sur toutes ces désignations. Pour les personnes qui écoutent et qui n'ont peut-être pas la perception de ce qu'est une non-participation au vote, il ne s'agit pas d'échapper au vote ou de s'en moquer, c'est tout simplement une prise de position à part entière qui n'est pas ni un vote pour ni un vote contre, cela va de soi, mais ce n'est pas non plus une abstention, qui d'une certaine manière est aussi un vote. N'étant pas concernés par les

.../...

désignations, nous ne participerons pas, ni M. PONS ni moi-même à ces délibérations.

M. Le Maire : Je note que Mme MELIN et M. PONS ne prennent pas part au vote.

Mme MELIN : De la 4 à 17, sauf la 12 sur laquelle je m'exprimerai.

M. Le Maire : Pour la 4, je note donc que Mme MELIN et M. PONS ne participent pas au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **04-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

- Délibération n° 5, toujours dans le même esprit, désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'examen des délégations de service public. Cette commission a en charge l'examen des délégations de service public. Elle est composée du Maire ou de son représentant et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants).

Il convient de procéder à la désignation de ces représentants.

Sont proposées pour la majorité municipale les candidatures suivantes :

Madame Danielle MENET
Monsieur André LEVISSE,
Monsieur Léo MOURNAUD, en qualité de membres titulaires,

Madame Sophie AMARANTINIS,
Monsieur Jean-Bernard LOUIS
Monsieur Laurent GUEDJ, en qualité de membres suppléants.

Et pour la Liste d'Opposition « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE », sont proposées les candidatures de :

Monsieur Arthur SALONE,
Monsieur Denis GRANDJEAN, en qualité de membres titulaires,

Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF
Madame Clémentine FARDOUX, en qualité de membres suppléants.

Pas d'autres interventions ? Je mets aux voix.

La délibération n° **05-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

- Délibération n° 6. Il s'agit de désigner les représentants de la Commission Communale des Impôts Directs appelée C.C.I.D. Cette commission intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Elle est composée du maire ou de son représentant, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants).

Cette liste de contribuables, en nombre double, étant dressé par le Conseil Municipal, les 8 commissaires et les 8 suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste. Et au regard des textes réglementaires, le Conseil Municipal doit établir une liste de seize noms pour les Commissaires Titulaires et de seize noms pour les Commissaires Suppléants.

Je vous propose les titulaires suivants :

1. Monsieur Laurent GUEDJ
2. Monsieur Jean-Michel LAFITTE
3. Monsieur Laurent DEMOLA
4. Madame Patricia PELLEN
5. Monsieur Franck-Clément CHAMLA
6. Monsieur Patrice JARQUE
7. Monsieur Patrick LAZEAUD
8. Monsieur Vincent COTTE
9. Monsieur André LEVISSE
10. Madame Cécile BOURGUIGNON
11. Madame Marie-Laure GUIDI
12. Monsieur Jean Claude DUBINI
13. Monsieur Christian AMAR
14. Madame Monique BELLEDONE
15. Monsieur Marc OTTAVIANI
16. Monsieur Jacques HERMANT

Sont proposés en qualité de Commissaires Suppléants :

1. Monsieur Léo MOURNAUD
2. Monsieur William MIROUX
3. Madame Jennifer AMSELLEM
4. Madame Valérie MORINIERE
5. Madame Magali ROUX
6. Monsieur Stéphane CANTARINI
7. Madame Irène DUPLAN
8. Madame Sylvie DENAT TORLIGIAN
9. Madame Valérie ELBAZ
10. Mme Stéphanie HARKANE
11. Monsieur Jean RITTLING
12. Monsieur Steve DELOVA
13. Monsieur Jean-Philippe SOLETTA
14. Monsieur Lionel LONG
15. Madame Marie Christine MARTIN
16. Monsieur Henri AISA

Y a-t-il des remarques ? M. CHERIET !

M. CHERIET : Sur cette délibération, sans surprise, nous allons voter contre parce qu'effectivement le respect de la proportionnelle ne nous paraît pas respecté. Cela aurait été peut-être judicieux et intéressant, suite à votre discours lorsque vous avez été élu maire, sur un esprit d'ouverture ; pour ce désir d'ouverture, il aurait peut-être fallu joindre à la parole les actes et cela aurait été peut-être un acte intéressant sous la forme de l'ouverture. Bien que j'entends bien que c'est effectivement des commissaires, je ne sais pas comment cela s'établit, comment cela se réfléchit, comment cela se fait, mais en tout cas, la proportionnelle n'étant pas respectée, nous allons voter contre.

Je voulais juste rajouter quelque chose sur un évènement qui a eu lieu très récemment.

.../...

Pour ma première prise de parole, je souhaitais d'abord, dans un premier temps, remercier l'ensemble des électeurs que nous représentons et de la confiance qu'ils nous ont transmises en votant pour « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE ». Je souhaitais également exprimer ma fierté de siéger au sein de ce Conseil Municipal et ainsi rappeler la motivation et l'engagement qui m'animent de participer aux débats, aux réflexions pour le bien des Aubagnais et ce, quelles que soient leurs appartenances sociale, culturelle et professionnelle.

Ceci étant mon avant-propos. Lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, il ne vous a pas échappé lors du vote du maire la prononciation avec un accent exagéré de mon prénom par l'élu, M. PONS, du Rassemblement National, ceci relayé dès le lendemain par la presse locale. Je pensais que le maire en aurait dit un mot après son élection et éventuellement en ouverture de ce Conseil Municipal deux semaines après ces événements. Lutter contre toute forme de discrimination est l'affaire de toutes et tous et de chacune et de chacun d'entre nous, particulièrement de notre groupe d'opposition. Sachez, Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, que nous serons vigilants à toute forme de discrimination. Nous n'accepterons aucune moquerie ou insulte à l'égard de qui que ce soit dans cette assemblée sans y porter un regard vigilant et y apposer la loi si cela se produit.

Je vous rappelle, Monsieur Le Maire, que vous faites office de police des débats dans ce Conseil Municipal. Ce qui fera avancer les débats sera avant tout le respect des individus que nous sommes et cela même si nous ne partageons pas les mêmes idées. Une chose est certaine, comme vous avez pu le dire dans votre discours après votre installation, nous œuvrerons toutes et tous pour le bien-être des Aubagnais.

M. Le Maire : Des interventions ? Mme MELIN !

Mme MELIN : Je ne veux pas ouvrir de débat, Monsieur Le Maire, sans votre permission bien entendu, mais je ne peux pas ne pas réagir à ce qui vient d'être dit évidemment.

Il n'y a pas de débat à ouvrir sur ce sujet-là. M. CHERIET le sait. M. PONS a effectivement prononcé son nom comme M. PONS prononçait ce prénom pendant les dizaines d'années où il a vécu outre méditerranée. Et je crois avoir entendu de votre bouche, Monsieur, que vous m'avez dit : « ah M. PONS a correctement prononcé mon prénom ». J'ai quand même bien la notion de ce que j'ai entendu. Alors, en revanche, Monsieur, si cette façon de prononcer vous a semblé discriminatoire, après je trouve que beaucoup de gens sont discriminés alors que peut-être c'est simplement la vie, mais si vous l'avez ressenti comme cela, je ne peux pas l'empêcher. Sachez que j'en suis désolée et que, d'une certaine manière, il est hors de question pour notre groupe et tout particulièrement pour notre groupe de deux minutes avoir droit à des remarques de ce style, parce que ce n'est absolument pas justifié, croyez le bien à tout le moins dans nos intentions.

M. Le Maire : Merci. On va revenir sur cette délibération n° 6 qui consistait à mettre en place des commissaires titulaires pour cette commission.

La proportionnelle, M. CHERIET, n'est pas dans les textes. Nous ne pouvons pas la mettre en place puisqu'elle n'est pas dans les textes. Par contre, vous aurez noté qu'il y a un certain nombre de représentants de la société civile qui se sont manifestés auprès de nous, soit parce qu'ils savaient que cette commission existait, soit parce que quelque part, ils avaient déjà fait partie, en tout cas pour un certain nombre, en tout cas je retrouve un certain nombre de noms qui participaient à la précédente parce qu'ils souhaitaient continuer. Je ne peux pas deviner, je ne suis pas Mme IRMA et deviner les intentions de votre groupe sur ce sujet-là. Mais je crois que la

.../...

Direction Générale des Services, à travers Mme MANSION, a reçu votre groupe. Il ne me semble pas Mme MANSION, je me tourne vers vous, qu'il y ait eu une quelconque remarque sur ce sujet. Il n'y en a pas eu.

Attention, on discute dans des commissions, on discute avant, après vous faites ce que vous voulez, vous avez parole libre dans cet hémicycle bien évidemment mais ne faites pas de la politique politicienne quand elle n'a pas lieu d'y être. Encore une fois, nous avons reçu Mme GIOVANNANGELI. Si elle nous avait dit : nous souhaitons effectivement intégrer dans cette commission tant de noms, peut-être que nous l'aurions examiné, mais cela n'a pas été le cas. On ne peut pas le deviner non plus. C'était juste pour remettre les choses dans l'ordre.

Je vous demande donc de voter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **06-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ. Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

- Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Etablissement des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement.

Juste un mot sur ces représentants.

Vous savez que, dans le cadre de cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de désigner trois représentants titulaires et trois représentants suppléants au sein de chacun des collèges Lakanal, Lou Garlaban et Nathalie Sarraute.

Selon le principe de la représentation proportionnelle, au plus fort reste, la Majorité Municipale obtient deux sièges et la Liste d'Opposition « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » un siège.

Toujours dans le cadre de cette délibération, il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au sein du lycée Joliot-Curie et du lycée professionnel Gustave Eiffel.

Selon le principe de la représentation proportionnelle, au plus fort reste, la Majorité Municipale obtient, pour les lycées, un siège et la Liste d'Opposition « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » un siège.

Au nom de la Majorité Municipale et de la Liste d'Opposition « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE », sont proposées les candidatures suivantes :

Etablissements d'Enseignement	Représentants Titulaires	Représentants Suppléants
Collège LAKANAL	Madame Sophie AMARANTINIS Madame Julie GABRIEL Madame Dominique BENASSAYA	Madame Stéphanie HARKANE Monsieur Zarick KOURICHI Monsieur Denis GRANDJEAN
Collège LOU GARLABAN	Madame Sophie AMARANTINIS Madame Julie GABRIEL Monsieur Denis GRANDJEAN	Madame Stéphanie HARKANE Monsieur Zarick KOURICHI Madame Dominique BENASSAYA

Collège NATHALIE SARRAUTE	Madame Sophie AMARANTINIS Madame Julie GABRIEL Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF	Madame Stéphanie HARKANE Monsieur Zarick KOURICHI Madame Virginie RAES
Lycée JOLIOT-CURIE	Madame Sophie AMARANTINIS Madame Magali GIOVANNANGELI	Monsieur Zarick KOURICHI Monsieur Ahmed CHERIET
L.P. GUSTAVE EIFFEL	Madame Sophie AMARANTINIS Madame Dominique BENASSAYA	Monsieur Zarick KOURICHI Madame Clémentine FARDOUX

Il est également proposé dans cette délibération de désigner les membres qui siégeront à la Commission Permanente de l'établissement dans lequel ils sont élus Représentants Titulaires.

Nous vous proposons la candidature de Madame Sophie AMARANTINIS qui siégera à la Commission Permanente des cinq établissements précités.

Pas d'interventions ? Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° **07-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

- Rapport n° 8 : il s'agit de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Local d'Information et de Concertation pour les établissements industriels classés à haut risque.

Ce comité est composé de 1 représentant titulaire et de 1 suppléant. Pour représenter la ville au sein de ce Comité Local d'Information et de Concertation pour les établissements industriels classés à haut risque, je vous propose de désigner en tant que membre titulaire Monsieur Vincent RUSCONI et en tant que membre suppléant Monsieur Jean-Bernard LOUIS.

Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Juste pour la clarté, de la délibération 8 à la délibération 12, nous ne participerons pas au vote parce qu'il y a peu de représentants de la commune et cela ne permettait pas le juste respect de la proportionnelle au-delà des textes avec l'intention politique. Là c'est normal que nous n'y figurions pas et nous ne participerons pas au vote.

M. Le Maire : Je prends acte.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **08-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2), M. LATZ et Mme MELIN (2).

- Délibération n° 9 : il s'agit de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « L'eau des Collines ».

La présente délibération vise à désigner les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de cette société pour représenter la Ville d'Aubagne. Au sein de ce Conseil, il est proposé de désigner 2 représentants titulaires et 2 suppléants.

Je propose en qualité de membre titulaire :

- Monsieur Gérard GAZAY,
- Monsieur André LEVISSE

Et en tant que membre suppléant :

- Monsieur Vincent RUSCONI
- Madame Faustine THIBAUD.

Pas d'intervention de votre part !

La délibération n° **09-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2), M. LATZ et Mme MELIN (2).

- Délibération n° 10 : il s'agit de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (S.O.L.E.A.M.).

Je vous propose en membre titulaire Monsieur Gérard GAZAY et en membre suppléant Monsieur Alain ROUSSET.

Pas d'intervention de votre part !

La délibération n° **10-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2), M. LATZ et Mme MELIN (2).

- Rapport n° 11 : il s'agit de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'aménagement et la construction (S.P.L. FACONEO).

Il y a donc 3 représentants titulaires qui siègent au Conseil d'Administration de la S.P.L. et 1 suppléant.

Il est proposé pour la Ville d'Aubagne :

- Monsieur Gérard GAZAY
- Monsieur Alain ROUSSET
- Madame Danielle MENET, titulaires ;
- Monsieur Vincent RUSCONI, suppléant ;
- Monsieur André LEVISSE, en qualité de représentant permanent à l'Assemblée Générale de la S.P.L. et aux Assemblée Générale et Conseil d'Administration de l'Office Foncier Solidaire.

La délibération n° **11-170720** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2), M. LATZ et Mme MELIN (2).

- Rapport n° 12 : il s'agit de désigner un représentant du Conseil Municipal en charge des questions de défense.

Nous proposons la candidature de Monsieur Jean-Bernard LOUIS.

Je mets aux voix.

Mme MELIN !

Mme MELIN : Nous accepterons bien évidemment la présence de Monsieur LOUIS à cette représentation. Je voudrais dire ici clairement ce que j'ai été amenée à lui dire directement.

Monsieur LOUIS, pendant 6 ans, a été le seul Conseiller Municipal de la majorité à faire preuve d'une courtoisie absolue, d'avoir eu un réel respect pour l'opposition et ne pas nous avoir dit, à M. ROBINE et moi-même : « allez donc voir dans l'A.J.J. ou allez donc voir dans la Provence, vous apprendrez comme tous les autres Aubagnais les manifestations », ce que nous pouvons faire bien évidemment. Mais il y a peut-être aussi dans le fait d'être Conseiller Municipal de cette ville un statut qui mérite un peu de respect. Et je tiens à le dire très officiellement ici. Vous savez Monsieur Le Maire que nous avons eu de nombreux échanges à ce propos.

Je formule le vœu très sincère que l'opposition soit traitée avec le plus grand respect durant ce mandat à venir. Que tous les membres de l'opposition soient conviés à toutes les manifestations et je crois savoir qu'il y en a beaucoup tous les mois, que nous soyons tenus au courant de toutes les possibilités de rencontrer les Aubagnais dans des circonstances prévues par la mairie et donc nécessitant éventuellement la présence du Conseil Municipal. Et j'ose espérer Monsieur Le Maire, mais ça c'est à votre égard, qu'enfin, peut-être, vous irez regarder de près le protocole qui s'impose dans les manifestations officielles aux dates officielles de la République Française.

M. Le Maire : Mme MELIN, face à vos propos, on en a discuté tous les deux. A partir du moment où il y a un respect de l'opposition pour la majorité, il y a bien évidemment un respect de la majorité pour l'opposition. Vous avez pu constater que vous étiez à mes côtés en tant que députée européenne lors des cérémonies du 14 juillet. On passe des mots aux actes. J'espère que vous aussi, de votre côté, la courtoisie de l'opposition se fera jour, ce qui n'était pas forcément le cas dans ce premier mandat. Prenons donc acte les uns les autres que nous allons tous être courtois durant ces 6 années à venir.

Voilà ce que je voulais vous répondre.

Mais on a fait là une parenthèse qui est sortie du cadre de cette délibération n° 12 qui consistait effectivement à proposer Monsieur Jean-Bernard LOUIS pour être représentant aux questions de défense.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **12-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ.

- Rapport n° 13 : il s'agit de désigner des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Administrative Paritaire à la fois pour la Ville et pour le C.C.A.S.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner ces représentants.

Une Commission Administrative Paritaire est une commission qui traite les décisions individuelles relatives à la carrière des fonctionnaires. Cette commission est composée en nombre égal des représentants des collectivités territoriales et des représentants du personnel. Enfin, la commission doit comprendre un nombre égal de représentants titulaires et de représentants suppléants.

Les élections professionnelles du 6 décembre 2018 ont permis la nomination de 4 représentants pour la catégorie A, 4 représentants pour la catégorie B et 7 représentants pour la catégorie C.

Tout le monde sait que les fonctionnaires sont classés en catégories A, B et C.

Les représentants des collectivités territoriales sont choisis par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner comme représentants de la collectivité :

- Pour la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Gérard GAZAY	Madame Hélène JULIEN-TRIC
Monsieur Alain ROUSSET	Monsieur Jean-Bernard LOUIS
Madame Valérie MORINIERE	Monsieur Léo MOURNAUD
Madame Jeannine LEVASSEUR	Madame Patricia PELLEN

- Pour la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Gérard GAZAY	Madame Hélène JULIEN-TRIC
Monsieur Alain ROUSSET	Monsieur Jean-Bernard LOUIS
Madame Valérie MORINIERE	Monsieur Léo MOURNAUD
Madame Jeannine LEVASSEUR	Madame Patricia PELLEN

- Pour la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Gérard GAZAY	Madame Sophie AMARANTINIS

Monsieur Alain ROUSSET	Monsieur Vincent RUSCONI
Monsieur André LEVISSE	Madame Hélène JULIEN-TRIC
Madame Valérie MORINIERE	Monsieur Jean-Bernard LOUIS
Madame Jeannine LEVASSEUR	Monsieur Léo MOURNAUD
Madame Julie GABRIEL	Madame Patricia PELLEN
Madame Magali ROUX	Madame Faustine THIBAUD

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions sur la délibération n° 13 ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Monsieur Le Maire, « je serais attentif à leurs remarques et à leurs propositions », c'était vos mots à l'égard de l'opposition que je préfère appeler des élus minoritaires lors de votre intronisation. M. CHERIET y a fait référence tout à l'heure.

Ici, on est en train d'installer les représentants du Conseil Municipal dans les commissions paritaires et nous en sommes absents. Alors, vous pourrez répondre comme vous l'avez fait tout à l'heure que la loi ne vous impose pas que nous soyons présents, c'est noté, cela a fait d'ailleurs l'objet d'un échange avec Mme GIOVANNANGELI et Mme MANSION en amont de ce Conseil Municipal. C'est noté et c'est acté. La loi dit ce qui est possible. Le politique, dès lors qu'il ne s'oppose pas à la loi, qui ne rentre pas en contradiction avec la loi, dit ce qui est faisable, ce qui est souhaitable. Vous avez fait une déclaration politique que, moi, je considère comme importante au moment de votre intronisation.

En 2014, vous aviez dit : je serai le maire de tous les Aubagnais. Beaucoup d'Aubagnais n'ont pas fait forcément ce constat durant le premier mandat mais le premier mandat est forcément entaché d'un certain nombre de maladroites ou de ratés comme il peut être également enrichi d'un certain nombre de réussites.

On attaque un deuxième mandat et vous avez indiqué, et dans des conversations privées et dans votre discours d'intronisation, votre volonté et là c'est hyper important le fonctionnement paritaire. On est dans notre collectivité environ 1.000 agents. Ce qu'il se passe au niveau des mobilités professionnelles, des rythmes de travail, j'évoque le C.T.P., des promotions des agents et on voit chaque année par exemple le rapport sur l'égalité hommes/femmes combien cela peut intervenir aussi dans ces questions-là. Ce sont des choses qui sont très importantes. Durant le mandat 2014-2020, j'ai siégé en C.A.P. Je pense, vous me contredirez peut-être que j'y ai siégé de façon constructive. On n'était pas toujours d'accord, c'est normal, c'est la vie politique, on ne regarde pas les mêmes choses avec les mêmes yeux. Et je me souviens notamment d'un jour, dans la salle Simone Veil, où on parlait des critères pour permettre d'avancer sur les promotions parce qu'il y avait des suspicions qui s'énonçaient sur des promotions qui se faisaient ou des promotions qui ne faisaient pas et on partageait tous les deux, Monsieur GAZAY, l'avis que ces suspicions étaient nocives pour le débat démocratique. Et j'avais proposé qu'on travaille sur les critères et vous en étiez d'accord. C'était il y a plus de 3 ans. Ce travail n'a pas commencé ou je n'y ai pas été associé. Vous en étiez d'autant plus d'accord que ça venait en contradiction avec ce qui était dit par les représentants du personnel. Vous en aviez fait la remarque. Cela avait été acté : Monsieur GRANDJEAN, vous ne dites pas comme les représentants du personnel ? Non parce que je suis défenseur d'une vision politique et que ma vision politique, c'est qu'effectivement la démocratie doit être supérieure à tous les intérêts, qu'ils soient corporatistes ou individuels. Et donc, elle doit se définir selon un certain nombre de règles.

.../...

La C.A.P., le C.T.P., différemment mais également le C.H.S.C.T., ce sont des organismes qui s'enrichissent de la pluralité des points de vue, des échanges et du débat, ce que vous appelez de vos vœux il y a 2 semaines exactement dans cette même salle.

Nous sommes évincés des commissions paritaires par décision politique non pas par contrainte légale. Si c'était contrainte légale, je l'ai dit tout à l'heure à propos des délibérations précédentes où nous n'avons pas participé au vote, c'est normal. Ce n'est ni contrainte légale, ni contrainte d'usage, c'est volonté politique !

Alors, comme on parle des instances paritaires, il m'a semblé important de porter dans notre débat là au moment de ces délibérations, je ne réinterviendrais pas de la 13 à la 17, c'est le même propos, il m'a semblé important de faire entendre la voix des représentants syndicaux, ceux qui siègent dans les instances paritaires et qui ont bien voulu nous répondre. Ce sont les élus du personnel de la C.G.T. et ils m'ont demandé et je le fais bien volontiers de porter au débat de ce soir, du Conseil Municipal, leur point de vue. Je ne l'interprète pas. Je le lis. Ils disent :

« Monsieur Le Maire, dans votre discours d'installation du nouveau Conseil Municipal le 3 juillet dernier, vous avez souhaité, et il vous cite, exercer votre mandat au-delà de toutes les polémiques, au-delà de tout échange politique et partisan, dans un respect d'écoute, de dialogue et de rassemblement, ensemble nous allons gérer la commune avec intégrité, clarté et transparence, j'y reviendrai tout à l'heure, avec toutes les bonnes volontés citoyennes associatives, entrepreneuriales qui souhaitent œuvrer dans le sens de l'intérêt général. Aux élus de l'opposition, je voudrais dire, du coup je le redis, ce sont eux qui le disent, aux élus d'opposition, je voudrais dire que la démocratie se nourrit de débats, d'échanges et que je serai attentif à leurs remarques et à leurs propositions ». Et ils complètent : par les délibérations 13, 14, 15, 16 et 17, que nous avons portées à leur connaissance, vous allez désigner les élus communaux qui vont siéger dans les instances paritaires. De longue date, il est de tradition à Aubagne et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, de respecter le principe de la représentation proportionnelle et de permettre aux élus d'opposition de siéger, comme la réglementation l'autorise, dans ces assemblées. Ils disent : 2 élus d'opposition siégeaient lors du dernier mandat. Les commissions paritaires C.A.P., C.C.P., C.T., C.H.S.C.T. ne sont pas de simples chambres d'enregistrement des biens, des lieux privilégiés d'échanges, d'expression de la démocratie locale, de prise de décisions de l'administration de la ville, comment concilier votre attachement aux débats et échanges démocratiques, comment être attentif au respect des règles sur les divers avis donnés par les propositions de l'opposition si leurs élus ne sont pas admis dans ces instances ? Ces lieux ne sauront se passer de voix divergentes pour alimenter le débat et ainsi œuvrer dans le sens de l'intérêt général. Aussi, nous vous demandons que le pluralisme soit respecté et que 2 élus d'opposition siègent dans ces commissions ».

Pour notre part, si tel ne devait pas être le cas, Monsieur Le Maire, nous vous demandons de prendre acte que nous souhaitons être destinataires de documents de toutes ces instances avant qu'elles ne siègent au titre de l'égalité d'information entre les élus. Et je crois que M. SALONE voulait compléter le propos si vous voulez bien lui donner la parole.

M. Le Maire : M. SALONE, je vous en prie !

M. SALONE : Monsieur Le Maire, je n'ai pas eu l'occasion de vous le dire mais je vous félicite pour votre élection à votre poste, vous et votre groupe, même si je pense que le drame du Covid 19 et le triste abandon de Mme Sylvia BARTHELEMY ont changé la donne de ce vote, un vote le 22 mars, et c'est le groupe « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE » qui aurait été certainement à votre place.

Ce sont les aléas de la vie et un gros coup de bol pour vous aussi, et je le dis franchement c'est bien joué.

Comme vous le savez, j'ai été élu pendant quelques années avec Jean TARDITO et Daniel FONTAINE. Chaque fois, les élus d'opposition étaient intégrés dans toutes les commissions et participaient à la réflexion commune sur la gestion du personnel de la Ville d'Aubagne.

C'est un nouveau mandat. Je vous demande de mettre les paroles avec les actes. Chiche ! On travaille ensemble. Reportez les délibérations non pas pour faire polémique mais pour vous laisser le temps d'intégrer des élus d'opposition pour les délibérations 13, 14, 15, 16 et 17. Ces élus d'opposition seront donc intégrés dans les commissions concernées. De plus, vous ne risquez rien en faisant ce geste-là. On pourra les voter au prochain Conseil Municipal juste après les vacances. C'est un geste d'ouverture et d'apaisement pour ce nouveau mandat qui débute, en plus j'en suis sûr, et je suis persuadé que vous en êtes capable. Pratiquer la politique de la main tendue, c'est quelque chose de très honorable. Je l'ai déjà dit, je suis et nous sommes dans une opposition constructive. Si c'est bien pour Aubagne, c'est bien pour nous. Merci Monsieur Le Maire.

M. Le Maire : Très bien. Y a-t-il des interventions côté majorité ? Mme TRIC !

Mme JULIEN-TRIC : Juste un mot M. SALONE. J'ai été aussi élue durant le mandat de M. TARDITO et de M. FONTAINE et, en tant qu'élue d'opposition, je n'ai pas le souvenir d'avoir été très souvent conviée à travailler avec vos équipes. Je suis désolée, peut-être suis-je devenue amnésique entre temps, j'ai vieilli, je perds un peu la tête. Je voyais que M. MOURNAUD faisait des grimaces aussi. Je pense qu'il partage le même avis. Mais ce n'est pas grave !

M. Le Maire : M. SALONE, vous avez été Conseiller Municipal, vous le savez, si on part sur des réponses. C'est le jeu démocratique, vous le connaissez, vous le savez !

M. Le Maire : M. ROUSSET, vous vouliez intervenir aussi !

M. ROUSSET : Merci M. Le Maire. Je voudrais répondre bien sûr à Denis GRANDJEAN et à Arthur SALONE.

Vos interventions nous conduisent exactement à vous expliquer les raisons pour lesquelles nous ne faisons pas une place à l'opposition dans ces commissions parce que vous mélangez allégrement les genres entre ce qui est la politique et cette instance est le lieu privilégié pour que les échanges se fassent au niveau politique sur des politiques qui peuvent être différentes, et elles le sont, entre la majorité municipale et l'opposition et ce qui est la gouvernance de la collectivité. Dans la gouvernance de la collectivité, c'est le maire avec les élus de la majorité qui ont cette gouvernance et, en face, ce ne sont pas les élus d'opposition, c'est la contradiction qui est portée par les représentants du personnel, c'est-à-dire par les syndicats : C.G.T., F.S.U., C.F.T.C. Si vous avez des choses à dire concernant l'administration générale du personnel, c'est au sein du Conseil Municipal que vous pouvez intervenir. Par contre, dans les commissions paritaires, elles sont composées de la gouvernance qui est l'actuelle majorité et des représentants du personnel.

M. Le Maire : Je voudrais juste conclure.

Mme MELIN, si vous voulez prendre la parole, je sais bien que le débat ouvre aussi les intérêts, je veux bien, mais intervenez avant, demandez-moi la parole. Mme TRIC est intervenue,

.../...

M. ROUSSET est intervenu, ils ne pourront pas vous répondre, sinon il faut que je leur repasse la parole et on est parti sur un débat, ça ne se fait pas comme cela, vous le savez.

Allez-y ! Néanmoins, c'est la première, allez-y !

Mme MELIN : C'est la première mais en l'occurrence il ne s'agit pas d'ouvrir un débat. Je voudrais simplement rebondir sur ce que vient de dire M. Le Premier Adjoint.

M. Le Premier Adjoint, M. Le Maire, vous étiez encore en exercice et plein exercice même, guidés totalement par la loi qui était imposée par l'Etat et transmise par M. Le Préfet dans la gestion du Covid. Et très sincèrement, vous auriez été bien inspiré d'appliquer ce non mélange des genres à cette gestion du Covid. Parce qu'il faut bien dire, et cela a été relativement diffusé dans la presse parce que ça a été parfaitement caricatural, la non association des groupes d'opposition à cette gestion du Covid et tout particulièrement les deux numéros d'A.J.J. uniquement faits par votre majorité dans un cadre qui s'est révélé para électoral, j'avoue que ce que je viens d'entendre ne peut pas ne pas me faire réagir. Mais j'ose espérer que la crise du Covid s'arrête là et que nous n'aurons pas à revivre ce genre d'épisodes.

M. Le Maire : Merci pour vos interventions.

Je voudrais juste rappeler aux membres de l'opposition que jamais notre équipe municipale, durant ces 6 années, a fait de la politique avec le personnel contrairement à ce qui se passait où M. SALONE, vous étiez vous-même, je ne dis pas vous, vous étiez dans une équipe qui appelait l'ensemble des directeurs en disant : voilà nous sommes à un an de la campagne électorale, alors mettez-vous au travail, Messieurs les directeurs, Messieurs les agents pour faire le programme. Vous le savez, c'est comme cela. Nous, nous n'avons jamais confondu l'exécutif politique avec l'administration. Pourquoi est-ce que nous ne confondons pas les deux ? Parce que j'estime qu'une ville comme Aubagne, toutes les communes, mais une ville comme Aubagne ne peut être grande et forte dans ses missions, dans ses compétences politiques que s'il y a séparation entre la politique et l'administration. J'ai vu par exemple des personnes, des agents, des fonctionnaires qui étaient présents à l'époque où M. FONTAINE présidait cette collectivité, et qui m'ont dit : M. Le Maire, quand est-ce qu'on démarre la campagne ? J'ai répondu : vous confondez vos rôles. Vous êtes des agents, des fonctionnaires, vous êtes là bien sûr pour mettre en place des politiques qui sont définies par l'exécutif, par les élus, mais vous n'êtes pas là pour aider les élus. On a suffisamment d'Aubagnaises et d'Aubagnais et de la société civile qui veulent s'engager eux-aussi dans la politique, qui sont là pour aider les équipes municipales ou des candidats plus exactement, des listes candidates pour faire de la politique. On n'a jamais confondu les deux. Nous n'avons jamais confondu les deux. Je ne suis pas allé, pendant la campagne électorale, faire des photos avec des agents ou avec des fonctionnaires. Ce n'est pas ma conception politique. Ma conception de la politique, c'est que l'administration doit mettre en place des politiques, oui définies par les élus, mais de manière indépendante.

Vous voyez qu'il y a un fossé entre les propos que j'ai entendus de M. GRANDJEAN, les vôtres M. SALONE et la réalité du terrain. Nous, cette réalité du terrain on la met en place. Et comme l'a très bien expliqué le Premier Adjoint à l'instant, nous souhaitons effectivement que les élus de la majorité discutent avec les agents et l'administration bien au-delà de ce qu'est la politique. Et comme l'a rappelé Alain ROUSSET il y a quelques secondes, la politique peut se faire ici ou ailleurs, mais en tout cas certainement pas utiliser les agents pour faire de la politique. Ce n'est pas du tout notre façon de voir et je vous mets au défi, quelque part, de venir nous dire que nous ne mettons pas en lien nos mots et nos actes.

Voilà ce que j'avais à vous dire et à vous répondre pour conclure cette délibération n° 13. M. GRANDJEAN, vous votez comment ?

M. GRANDJEAN : De la 13 à la 17, nous voterons contre pour la raison exprimée.

M. Le Maire : Mme MELIN !

Mme MELIN : Non-participation au vote de la 13 à la 17 incluse.

M. Le Maire : Je mets donc aux voix cette délibération.

La délibération n° **13-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ. Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

- Délibération n° 14 : il s'agit de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative Paritaire pour les catégories A, B et C pour la Ville et le C.C.A.S.

Je rappelle tout simplement que cette commission a en charge les questions individuelles relatives aux agents contractuels.

Sont proposés, pour la Catégorie A :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Gérard GAZAY	Madame Valérie MORINIERE
Monsieur Alain ROUSSET	Madame Jeannine LEVASSEUR

Pour la Catégorie B :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Gérard GAZAY	Madame Valérie MORINIERE
Monsieur Alain ROUSSET	Madame Jeannine LEVASSEUR

Pour la Catégorie C :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Gérard GAZAY	Madame Sophie AMARANTINIS
Monsieur Alain ROUSSET	Madame Valérie MORINIERE
Monsieur Léo MOURNAUD	Madame Jeannine LEVASSEUR

Même vote sur cette délibération n° 14.

La délibération n° **14-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ. Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

- Délibération n° 15 : il s'agit de désigner les représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Départementale de Réforme du Personnel Ville et C.C.A.S.

Cette commission a pour objet de rendre des avis à la collectivité permettant à cette dernière de prendre des décisions relatives à la situation des agents suite à un accident de travail, à une maladie professionnelle ou encore en matière de retraite pour invalidité.

Sont donc proposés :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Madame Valérie MORINIERE	Monsieur Léo MOURNAUD
Madame Magali ROUX	Madame Jeannine LEVASSEUR
	Madame Julie GABRIEL
	Monsieur Franck-Clément CHAMLA

Je vous demande de voter cette délibération.

La délibération n° **15-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ. Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

- Délibération n° 16 : elle porte sur la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Technique Paritaire Ville et C.C.A.S.

Le Comité Technique statue sur les sujets relevant de l'organisation des services et des conditions d'exercice du travail des agents.

Sont proposés :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Gérard GAZAY	Madame Sophie AMARANTINIS
Monsieur Alain ROUSSET	Madame Danielle MENET
Monsieur Vincent RUSCONI	Madame Hélène JULIEN-TRIC
Monsieur André LEVISSE	Monsieur Léo MOURNAUD
Madame Valérie MORINIERE	Monsieur Jean-Bernard LOUIS
Madame Julie GABRIEL	Madame Patricia PELLEN
Madame Jeannine LEVASSEUR	Madame Faustine THIBAUD
Madame Magali ROUX	Monsieur Zarick KOURICHI

Je mets donc cette délibération aux voix.

La délibération n° **16-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ. Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

- Délibération n° 17 : il s'agit du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ville et C.C.A.S.

Nous sommes ici pour fixer le nombre de représentants. Sont proposés :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Alain ROUSSET	Monsieur Vincent RUSCONI
Madame Sophie AMARANTINIS	Monsieur André LEVISSE
Madame Valérie MORINIERE	Madame Jeannine LEVASSEUR
Monsieur Léo MOURNAUD	Monsieur Jean-Bernard LOUIS

Madame Magali ROUX	Madame Julie GABRIEL
--------------------	----------------------

Je suppose que nous sommes une nouvelle fois sur le même vote.

La délibération n° **17-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ. Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

Nous avons terminé cet ensemble de désignations, de représentants dans les différentes instances que j'ai citées. Je vous propose de passer à une toute autre délibération.

18-170720 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -

Approbation des Avenants n° 3 aux conventions de gestion relatives aux compétences « Services Extérieurs Défense Contre Incendies » et « Eau Pluviale » de la Commune d'Aubagne, transférées au 1^{er} janvier 2018 à la Métropole-Aix-Marseille-Provence.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2019, la Ville d'Aubagne a souhaité prolonger les conventions de gestion relatives aux compétences « Services Extérieurs Défenses Contre l'Incendie » et « Eau Pluviale » jusqu'au 30 juin 2020 en vue de leur transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence au 1^{er} juillet 2020.

Or, la crise sanitaire n'a pas permis la réunion des instances nécessaires à l'aboutissement de ce transfert et mettre en place l'organisation des services.

C'est la raison pour laquelle il est proposé aujourd'hui, au Conseil Municipal dans le cadre de cette délibération, un nouveau report de 6 mois des conventions de gestion entre la Ville d'Aubagne et la Métropole portant sur ces compétences pour une prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 afin de permettre la conclusion de ce transfert dans le respect de la réglementation en vigueur.

La délibération n° **18-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MELIN (2).

19-170720 - Sur le rapport de Monsieur Le Maire -

Approbation de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association MOBILIDEES.

La Ville d'Aubagne souhaite soutenir toute initiative permettant d'offrir aux aubagnais un cadre de vie agréable et préservé.

Comme nous sommes conscients des enjeux environnementaux que revêt l'Ecomobilité sur son territoire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal à travers cette délibération d'apporter une aide financière à l'Association MOBILIDEES afin de la soutenir dans ses actions.

Je crois que vous le savez tous, cette association a pour but d'animer le Plan de Déplacement Inter-Entreprises par à la fois des missions de communication et de sensibilisation à la mobilité durable visant à faciliter et fluidifier les accès à nos trois zones d'activités aubagnaises.

La commune propose une subvention pour un montant de 5.000 €.

Y a-t-il des interventions ? Mme BENASSAYA !

Mme BENASSAYA : M. Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, c'est ma première intervention de mon premier mandat, aussi je fais appel à votre écoute bienveillante. Merci.

Tout d'abord, M. Le Maire, nous voulons vous remercier pour ce premier tronçon en site propre de la toute nouvelle piste cyclable de la CD2 ; vous voyez mon émotion ! Je n'arrive même plus à parler correctement.

M. Le Maire : Nous avons la même que vous il y a 6 ans en arrière en tout cas pour les élus que nous sommes.

Mme BENASSAYA : Merci Monsieur.

Nous avons vu le tracé de la piste, je vais l'appeler Covid, qui nous mènera de la Gare aux Paluds. Nous souhaitons que cette piste soit finalisée, améliorée et enfin soit rendue définitive. Notre nouveau Premier Ministre, Jean CASTEX, vient d'annoncer que le vélo est devenu une des causes nationales. Nous espérons que vous saurez faire profiter Aubagne des opportunités qui seront mises à votre disposition. Nous souhaitons que d'autres pistes émaillent les trois zones d'activités, notre ville Aubagne ainsi que ses alentours. Cela sera de nature à améliorer notre air et notre qualité de vie. Je finirai en disant que nous espérons pouvoir vous rencontrer, M. Le Maire, en vélo sur ces nouvelles pistes. Ce sera un bel exemple pour notre jeunesse. Nous voterons donc pour cette délibération et je vous remercie.

M. Le Maire : Merci Madame. Peut-être que le Premier Adjoint qui a beaucoup travaillé sur ce dossier-là veut dire quelques mots. M. ROUSSET !

M. ROUSSET : Je vous remercie Madame de cette intervention. Ça fait maintenant plusieurs années qu'on travaille avec les associations et en particulier avec l'Association MOBILIDEES dont on vote aujourd'hui une subvention mais aussi avec l'Association ActionVélo et la piste dont vous parlez qui va desservir la Gare jusqu'à la Zone des Paluds a été faite en parfaite concertation avec ces associations et j'y rajoute aussi l'Association RAMDAM qui a elle vocation à être plus métropolitaine.

L'objectif est bien de rendre cette piste définitive. Mais je dois vous avouer que les premiers échos nous font dire qu'il va falloir certainement, sur un certain nombre de points, améliorer le tracé. On le savait et on va le faire. Je vous confirme aussi que nous allons, dès septembre, travaillé sur une autre voie cyclable qui elle va desservir la Zone de Napollon et on a déjà fait, avec les associations concernées, une visite de terrain sur place pour que le tracé soit définitif.

Troisième point, c'est effectivement la Zone Alpha. Là on aura rempli l'objectif.

Vous parliez de la RD2. Ce n'est qu'un premier tronçon. C'est sur trois ans et à terme, du rond-point, dit Parascandola, jusqu'à l'entrée de La Penne-sur-Huveaune, on aura une voie cyclable protégée. Et pour finir en anecdote, j'ai fait en vélo avec l'Association ActionVélo la piste qui est en place depuis une semaine.

M. Le Maire : Merci M. ROUSSET. Je vous découvre tous les jours M. ROUSSET. Je ne savais pas que vous faisiez du vélo et je pense qu'il y a quelques collègues de la majorité qui effectivement sont comme moi très heureux, M. ROUSSET.

Mme BENASSAYA, vous avez M. ROUSSET comme cycliste dans l'équipe.

Quant à moi, je n'ai pas les qualités de M. ROUSSET pour faire du vélo. Un peu de course à pieds éventuellement mais pas le vélo !

Je voudrais juste dire, et M. ROUSSET je rebondis sur ce qui a été dit précédemment dans les autres délibérations, je pense qu'il serait bien d'inviter effectivement Mme BENASSAYA lorsque vous irez avec les associations sur le parcours. Je joins l'acte aux propos que j'ai eus.

Mme BENASSAYA : Je vous remercie beaucoup.

M. Le Maire : C'est le nouveau GAZAY comme certains disent. Voilà, vous voyez que vous êtes invitée.

Allez-y M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Il ne faudrait quand même pas que ce soit pour faire du tandem et qu'il y ait qu'elle qui pédale !

M. Le Maire : Elle verra avec M. ROUSSET, laissez-les se débrouiller entre eux ! Je vous le propose en tout cas.

Bien sûr, nous sommes tous très heureux que cela puisse se mettre en place et effectivement cette association est particulièrement performante et elle a su faire le lien, et c'est le rôle des associations de faire le lien entre les salariés et les entreprises, et les politiques qui sont les nôtres, les politiques en terme de déplacement.

Merci donc de vos interventions.

Mme MELIN !

Mme MELIN : Juste un mot. Je ne comptais pas intervenir.

M. Le Maire : Pour faire du tandem ?

Mme MELIN : Pas vraiment mais de la course à pieds avec vous pourquoi pas !

M. Le Maire : Il y a de nouveaux couples qui se dessinent dans cet hémicycle.

Mme MELIN : Très sérieusement. Je ne comptais pas intervenir mais je profite de cette occasion pour vous indiquer que je suis amenée par notre mandat à fréquenter une ville qui s'appelle BRUXELLES dans laquelle les voies cyclables sont très anciennes et ils ont quasiment généralisé les voies cyclables à contresens des voies à sens unique des voitures. Je peux attester que c'est d'une dangerosité impressionnante. Et j'ai noté tout à l'heure en arrivant ici qu'en particulier, mais il y a peut-être d'autres rues que je n'ai pas encore vues parce que c'est très récent, vous avez mis cela en place dans les jours précédents, en particulier le boulevard Jeanne d'Arc, les gens sont habitués à un sens unique depuis fort longtemps, avoir des véhicules 2 roues en contresens est d'une dangerosité totale parce que cela présupposerait dans un monde idéal que tous les vélos se comportent tout à fait dans le cadre du tracé de leur voie cyclable ; ce qui n'est pas complètement le cas. On le sait. Et je peux vous dire que très régulièrement, en prenant les voitures dans BRUXELLES, nous nous faisons une peur, les chauffeurs de taxi ou de voiture et les passagers, pratiquement à chaque fois. Soyez vigilant, c'est peut-être une disposition sur laquelle il faudra

.../...

réfléchir mais je pense que vous serez capable de le faire parce qu'au premier accident, évidemment, la Ville d'Aubagne pourra être pointée du doigt, ce serait dommage.

M. Le Maire : Il y a deux éléments. Vous savez que tout cet espace-là est une zone à 30 sur laquelle il y a priorité effectivement aux vélos, piétons par rapport à la voiture. Mais on a tous constaté que ce n'était peut-être pas suffisant. Cette notion de matérialisation par peinture sol va permettre de faire réfléchir tout le monde et de comprendre que nous sommes dans une zone à 30. Donc, ça veut dire centre-ville apaisé. C'est un peu comme cela que nous voyons les choses.

Après M. ROUSSET ne l'a pas dit mais il aurait très bien pu lire parce que c'est lui qui s'en occupe très directement. Vous savez que nous avons pour habitude sur tout ce qui touche les voiries de faire des tests. On teste, on regarde, on l'a fait sur plusieurs rues d'Aubagne, on teste, on regarde, avec généralement les habitants de ce quartier là et puis on prend des décisions. Soit on confirme, c'est ce que nous avons fait Chemin de Saint-Joseph par exemple où pendant près de 6 mois, on avait laissé des obstacles qui permettaient de ralentir, ce sont des obstacles mobiles et puis 6 mois après, quand on a fait un constat avec la population, les riverains étaient satisfaits de la façon dont cela avait été mis en place et on est passé à des éléments en dur.

Là nous sommes sur une forme de test sur ce que nous faisons. Bien évidemment, Mme MELIN, que nous serons très vigilants sur ces aspects qui relèvent de l'accident potentiel mais il faut faire changer les mentalités. Il faut faire changer les mentalités ; on a déjà eu des débats là-dessus, je crois que M. GRANDJEAN y était intervenu. Est-ce qu'on fait un centre-ville piéton ? On n'y est pas favorable. Cette majorité n'y est pas favorable. Est-ce qu'on est pour un centre-ville apaisé ? Oui, nous sommes pour un centre-ville apaisé. C'est bien la différence entre les deux. Elle est parfois ténue cette différence mais elle existe néanmoins.

Cette expérimentation qui est en place aujourd'hui pour aller jusque du côté de Auchan, on va la regarder de très près, on va l'analyser. On a déjà eu à travers M. RUSCONI qui s'occupe de la sécurité, notamment de la sécurité routière, un certain nombre de remontées et donc nous allons être très très vigilants bien sûr. On partagera ensemble les données ou les résultats de cette expérience qui va durer, M. ROUSSET, 6 mois.

Je mets aux voix cette délibération.

Je crois qu'elle reçoit l'unanimité des groupes du Conseil Municipal.

La délibération n° **19-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

Je vous propose de passer aux délibérations suivantes. Nous passons à la délibération n° 20. Et comme il s'agit de la Commission Urbanisme, je vais passer la main et c'est M. ROUSSET qui va rapporter la première d'entre elles et puis après je crois que M. LEANDRE, comme vous Madame, qui est nouvel élu en tout cas à Aubagne mais il a une expérience dans une autre commune, rapportera les délibérations qui suivent concernant l'urbanisme.

M. ROUSSET pour la délibération n° 20 !

**20-170720 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Avis de la Commune d'Aubagne sur le projet P.D.U. arrêté par le Conseil
Métropolitain.**

L'échange que nous venons d'avoir introduit tout à fait cette délibération qui concerne le Plan de Déplacement Urbain Métropolitain.

Le Conseil Métropolitain a approuvé, par délibération du 19 décembre 2019, l'arrêt du projet du Plan de Déplacement Urbain de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce plan avait quatre axes majeurs. Il consacrait le fait que la Métropole était une métropole avec plusieurs centralités. Il indiquait aussi qu'il fallait préserver le cadre de vie remarquable, et en particulier un cadre de vie, où l'air serait respirable. Enfin, il indiquait aussi qu'il fallait qu'on puisse se déplacer de façon fluide et que tous les modes de déplacement soient concernés.

En sa qualité de Personnes Publiques Associées, la Commune d'Aubagne a été sollicitée pour émettre un avis sur le projet de P.D.U.

Nous considérons que ce projet de P.D.U. renforce le rôle de centralité de la ville d'Aubagne, au cœur d'un système de mobilité performant, proposant des solutions alternatives fiables aux déplacements en voiture, notamment domicile-travail.

Nous nous sommes inscrits depuis déjà plusieurs années, et en particulier depuis le lancement du projet d'écologie positive, dans cette démarche qui ne fait que conforter notre volonté de faire d'Aubagne une ville durable.

Cette délibération propose ainsi que la Commune d'Aubagne émette un avis favorable au projet de P.D.U.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Je vais faire très court. Les objectifs de ce Plan de Déplacement Urbain, comme ceux du P.A.D.D. qui avaient précédé, sont des objectifs que nous partageons, que nous avons d'ailleurs approuvés en Conseil de Territoire lors du précédent mandat. La question, c'est le passage aux actes et comment ces objectifs ont mis en place une planification qui permet de les réussir. Ceux qui auront étudié le dossier auront vu par exemple qu'il y a un objectif de report modal à 2030 qui est de 50 %, report modal signifie que ce qui se fait aujourd'hui en voiture va se faire autrement, pour la moitié des trajets. En 2030, c'est donc bien sur ce mandat que les choses vont se jouer pour 60 % de l'objectif, en tous cas pour aller vers sa réalisation. C'est quelque chose d'extrêmement complexe. Comme élu écologiste, je le dis, ce n'est pas juste une question de claquer dans les doigts, de la volonté politique, c'est quelque chose qui est complexe à mettre en œuvre. Et quand j'entends Mme MELIN par exemple dire que ce sont les cyclistes qui, dans les voies cyclables à contresens, créent le danger, non, ce ne sont pas les cyclistes qui créent le danger. Quand je vois la piste cyclable qui vient d'être faite en direction des Paluds, il y a des endroits où il n'y a pas possibilité de dépasser le cycliste qui serait sur sa voie, en laissant le mètre 50 réglementaire qui permet au cycliste d'être en toute sécurité. Eh bien, ça veut dire que le véhicule doit rester derrière le cycliste dans ces zones-là. Ce qui n'est pas le cas de ce que j'ai pu observer déjà par deux fois depuis que le tracé a été fait. La question est une question de changement de mentalité et de se donner les moyens ; et nous, ce que nous souhaitons, c'est

qu'un forum citoyen ou une commission extramunicipale puisse travailler sur ces questions-là et qu'annuellement, parce que le temps va être important dans la réalisation de ces objectifs, il puisse y avoir une sorte d'audit réalisé sur où en est-on de l'objectif ? Sachant que l'objectif est très ambitieux et que perdre 1 an, c'est déjà s'enlever toute chance de le réaliser. Nous partageons bien sûr les objectifs. C'est une délibération que nous allons approuver.

M. Le Maire : Mme MELIN !

Mme MELIN : M. Le Maire, il est franchement très très dommage que nous n'ayons pas eu comme nous l'avions demandé, M. GRANDJEAN et moi-même, lors d'une Commission des Finances extraordinaire, de Conseil Municipal depuis le mois de décembre. Pratiquement toutes les communes de France se sont débrouillées à en faire, nous aurions dû en faire et, en l'occurrence, cela n'avait pas été demandé pour un Conseil Municipal complet, c'était pour la présentation de ce dont nous parlerons tout à l'heure, à savoir le Compte Administratif 2019. Cette délibération est particulièrement importante. Elle est particulièrement importante parce qu'elle va conditionner aussi bien techniquement que politiquement l'avenir des Bouches-du-Rhône parce que la Métropole s'étend sur la totalité des Bouches-du-Rhône. Et plus loin notre région P.A.C.A.

Lors de la création de la Métropole et surtout dans ces balbutiements et le chaos qui a vu sa naissance et qui continue de voir d'ailleurs son fonctionnement et surtout la gestion de ces comptes, nous étions bien entendu opposés à tout ce dispositif alors qu'il y avait d'autres collectivités territoriales qui pouvaient exercer les mêmes compétences.

Au point où nous en sommes, il faut continuer d'avancer et surtout avancer en matière de mobilité en général sachant que c'est un domaine en plein essor absolument et que la lutte anti-voiture va devenir obsolète si on ne s'arrête qu'aux véhicules fonctionnant aux énergies fossiles. Il y a actuellement des alternatives qui arrivent à toute vitesse, en particulier l'hydrogène, mais aussi des piles lithium, énormément d'éléments qui vont peut-être changer la donne. Ceci dit, il faut aussi être réaliste. Les études font apparaître que, dans les villes, 30 % des voitures qui circulent dans une ville cherchent une place. Le problème n'est pas la voiture, le problème est le parking. Evidemment le volet des parkings relais qui se généralise, que nous avons proposé dans notre projet il y a 6 ans, que nous avons repropose, sont évidemment des priorités. Mais ce qui sera aussi une priorité, ce sera que la commune d'Aubagne se charge de réparer et d'entretenir toutes les voies qui sont de sa responsabilité. Pendant la campagne électorale, c'est un peu plus que d'habitude bien entendu l'occasion d'aller dans tous les chemins et surtout d'aller jusqu'au bout de tous les chemins, du piémont de Garlaban, que ce soit à l'Aumône, que ce soit aux Solans, que ce soit du côté de Carnavan, que ce soit de tous les côtés, et je peux même vous inviter sur le chemin qui conduit à mon domicile, c'est-à-dire le Chemin des Petits Mellets d'un côté, les Grands Mellets de l'autre, il y a des trous dans la route. Nous ne l'avons pas appelé des œufs de poule, ce sont des nids d'autruche véritablement. Nous avons véritablement à commencer, avant des grands plans, à entretenir nos rues de dépendance et nos routes de dépendance municipales.

Alors oui, ce plan nous conviendra. Je note avec plaisir que, dans la foulée, on relance le val'tram. Je ne sais pas comment la commune s'inscrira dans ce projet-là. En tout état de cause, nous soutenons ce projet en demandant d'être vigilant sur le fait que tout ce domaine évolue à toute vitesse et qu'un texte figé aujourd'hui doit être totalement adapté d'année en année et que surtout pas se figer aujourd'hui, nous sommes déjà un petit peu obsolète au regard de la réalité des mobilités et des techniques actuelles.

M. Le Maire : Je voudrais juste relever quelques éléments. M. GRANDJEAN, vous dites que vous

êtes écologiste, nous sommes tous écologistes. Je n'ai pas vu un programme, M. GRANDJEAN, sur ces élections municipales qui n'intègre pas le volet écologiste. Aujourd'hui M. GRANDJEAN, nous sommes tous des écologistes.

Mme MELIN, juste un petit mot si vous me le permettez. Entretien des voies, vous avez tout à fait raison. Nous avons parfaitement conscience ici, tous les élus de la majorité, des voies qui sont sur Aubagne. Mais, comme je sais que vous avez de la mémoire, vous n'avez pas oublié ce que cette majorité a fait durant le mandat 2014-2020. Nous avons refait une grande partie de l'Avenue de Verdun, nous avons fait Salengro et nous avons fait bon nombre de voies dans les quartiers parce que vous savez que nous avons toujours dit que 1 euro dépensé dans le centre-ville = 1 euro dans les quartiers. Vous nous rendrez grâce, je pense, sur le fait qu'effectivement nous avons fait beaucoup. Je vous rappelle que l'Avenue de Verdun n'avait plus été refaite depuis plus de 30 ans. Salengro pareil ! On va parler des finances dans quelques instants. Je crois que cette équipe municipale, en tout cas celle qui était en place et celle qui maintenant est élue pour le mandat 2020-2026 a parfaite conscience de tout cela. Après je ne connais pas la rue, l'avenue ou l'impasse, je ne sais pas comment cela est pour aller chez vous, mais nous commençons par les faire, voire refaire les grands axes. Vous avez vu que très récemment nous avons encore fait l'Avenue Antide Boyer. Nous savons toutes les difficultés qu'il y a à refaire les voiries mais là aussi nous sommes condamnés par les finances à faire ce que nous pouvons mais je crois que nous avons engagé beaucoup et il serait malvenu, je crois, de ne pas le reconnaître, même si et on sera tous d'accord là-dessus, on peut faire beaucoup plus. Nous allons le faire bien évidemment dans ce mandat. Mais je ne peux pas vous garantir que votre propre rue sera faite mais en tout cas nous veillerons à ce que les rues les plus fréquentées par les Aubagnaises et les Aubagnais soient, elles, bien sûr refaites et entretenues comme il se doit.

Voilà ce que je voulais vous dire pour conclure.

Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération n° **20-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

Je vais passer maintenant la parole à M. LEANDRE qui, comme vous Madame, prend la parole pour la première fois dans ce Conseil Municipal et nous serons attentifs bien sûr à son intervention et nous allons l'écouter avec précision.

Je vous en prie M. LEANDRE !

21-170720 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Acquisition de la parcelle cadastrée Section AD 522 sise Cours Foch.

Je vous remercie M. Le Maire.

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs.

Cette parcelle est située dans le périmètre de la première tranche des travaux de requalification du centre-ville et, à ce titre, la Commune a souhaité se porter acquéreur de ces 101 m² afin de les intégrer au domaine public.

Ainsi cette délibération propose d'approuver cette acquisition au prix de 15.000 € sur la base des éléments fournis par le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques.

M. Le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN !

Mme MELIN : Deux choses, la première que Mme MORINIERE, propriétaire de la parcelle en cause ne voit dans mes propos pas plus pas moins que ce que j'ai dit tout à l'heure concernant sa collègue de la majorité.

A ceci près que, deux questions, la première : les travaux sont-ils déjà effectués et deuxièmement ce sont des éléments d'évaluation comme dit par le rapporteur de l'Évaluation Domaniale de la D.G.F.I.P. pour une transaction de même nature. C'est-à-dire que la somme proposée est une somme par assimilation. Je demande donc dans le même état d'esprit que ce que j'ai dit tout à l'heure pour la présence de Mme AMARANTINIS à la Commission Sociale, Solidarité, que ce prix soit peut-être conforté par une appréciation qui ne soit pas une appréciation d'assimilation ou de comparaison et que nous puissions voter pleinement cette délibération. Le fait que Mme MORINIERE soit propriétaire n'empêche pas que la ville puisse se doter de parcelles supplémentaires.

M. Le Maire : Je vais répondre à Mme MELIN. En toute transparence, je souhaitais, nous souhaitons tous que France Domaines intervienne là-dessus, mais pour des montants aussi faibles, le côté administratif de la démarche couterait plus cher que le prix de l'acquisition par la ville. On a donc fait suivant les règles. Vous savez qu'on est parfaitement dans les règles et dans les clous pour le faire. Encore une fois, je peux vous dire que j'ai insisté auprès des services techniques pour que nous ayons bien sûr un prix des domaines. Ils ne sont pas intervenus. Ils ne le font pas. On a appliqué donc les autres règles qui sont dans les cas où effectivement le montant est de cette nature là puisqu'il est de 15.000 euros. Vous serez d'accord avec moi, je pense, pour dire qu'il aurait été dommage d'avoir cet espace qui est un très bel espace en cœur de ville qui ne soit pas aménagé avec la même qualité que ce qui est fait juste à côté qui appartenait au domaine public.

Je remercie Mme MORINIERE qui, bien sûr, ne prendra pas part au vote, d'avoir consenti effectivement à ce que cet espace-là puisse être aménagé avec la même qualité pour faire du centre-ville d'Aubagne, je ne sais pas pourquoi l'histoire a voulu, j'avoue que je ne le sais pas, et Mme MORINIERE non plus, je lui ai posé la question, pourquoi cet espace-là qui était un espace qui ne peut être que public, on sera tous d'accord là-dessus, a été un jour déclassé du domaine public vers du privé. Il faudrait passer du temps dans les archives certainement pour le retrouver. L'important étant aujourd'hui qu'il redevienne au niveau du service public et puisse faire partie de l'aménagement du centre-ville qui conforte la qualité de l'espace urbain à Aubagne.

Je vais mettre au vote cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **21-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2) et Non-participation au vote de Mme MORINIERE.

22-170720 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la rétrocession à titre gratuit de la parcelle cadastrée
Section AH 169 située Rue Peypagan.

Les époux BATTINI ont cédé gratuitement en 1984 la parcelle Section AH 169 d'une contenance de 105 m² dans la perspective de l'élargissement de la rue Peypagan située dans le centre-ville.

Eu égard à la topographie marquée des lieux, l'élargissement de la trame de circulation dans ce secteur aurait pour conséquence d'impacter durablement le paysage avec la réalisation d'ouvrages de soutènement importants. Pour autant, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, la Ville a opté pour une modification du sens de circulation et a donc abandonné ce projet d'élargissement.

C'est dans ce cadre que les époux BATTINI ont sollicité la commune en demandant la rétrocession cédée gratuitement à la commune en 1984.

Cette délibération propose ainsi d'accepter cette rétrocession à titre gratuit au profit de M. et Mme BATTINI de cette parcelle Section AH 169 d'une contenance de 105 m² située Rue Peypagan.

La délibération n° **22-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

23-170720 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire - Bilan des acquisitions et des cessions 2019 de l'E.P.F. P.A.C.A.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer au bilan des acquisitions et cessions opérées par l'Etablissement Public Foncier P.A.C.A. plusieurs immeubles situés Rue du Docteur Barthélémy, Avenue Antide Boyer et Avenue Jeanne d'Arc et Avenue de Verdun dans le cadre de la convention d'intervention foncière Centre-Ville et de prendre acte du stock foncier détenu par ce dernier pour le compte de la Commune.

Cette délibération propose de prendre acte du stock du foncier détenu par l'E.P.F. PACA pour le compte de la commune au 31 Décembre 2019.

La délibération n° **23-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

24-170720 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire - Approbation de l'aliénation au profit de la C.D.C. Habitat du terrain Berlioux Route de Gémenos : Modification de l'assiette foncière.

La mise au point des études préalables du programme immobilier décidé par le Conseil Municipal du 17 Décembre 2019 sur le terrain dit « Berlioux » Route de Gémenos, a permis de préciser les emprises du futur projet et des futures constructions.

Pour rappel, ce projet concerne trois bâtiments ainsi que des espaces collectifs. Ainsi, la surface cédée est réduite. Pour autant, les ajustements de l'assiette foncière sont sans incidence sur le prix de cession qui reste maintenu à hauteur de 1.600.000 € H.T.

Cette délibération propose d'approuver la nouvelle assiette foncière à céder au profit de C.D.C. Habitat.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Ce sera sans surprise j'imagine. Bien que la délibération soit une délibération intermédiaire, on est foncièrement, je crois que c'est l'adverbe qui convient, opposé à ce projet de construction sur cet espace pour des raisons qui ont déjà été exprimées dans cette enceinte mais que je permets de rappeler. Ainsi tous les nouveaux élus les entendent aussi. Il s'agit d'un espace vert, un des très très rares espaces verts coincés entre un ensemble bâti, une immense dalle de béton avec un nombre incalculable de logements dessus et la voie ferrée. Cet hectare 3, c'est le jardin de ceux qui n'ont pas de jardins. On le disait déjà avec ces termes là avant la crise du Covid, au mois de décembre, ça prend une singulière résonance après qu'on ait passé ces deux mois de confinement où chacun, dans ces appartements, dans ce quartier, aura pu mesurer l'importance d'avoir à proximité immédiate un coin de verdure, un coin de jardin pour sortir son chien, pour faire jouer un petit peu ses enfants, pour se retrouver même à distance, pour sortir de son isolement.

Ce projet de construction est une erreur majeure, d'autant plus grave qu'elle n'est en rien concertée avec les gens qui habitent là-bas, nous avons pu le constater au cours de la campagne électorale où un nombre incalculable de personnes découvrait le projet. Merci.

M. Le Maire : D'autres interventions ? M. SALONE !

M. SALONE : M. Le Maire, juste deux mots sur ce terrain. J'ai un rapport particulier avec le terrain Berlioux. C'était un terrain qui était resté en friches pendant des années et, avec les habitants et Mme GIOVANNANGELI, nous avons décidé d'en faire un jardin de proximité. Il y a eu tout un travail pendant des mois sur ce jardin de proximité, des allers-retours comme vous savez comme cela fonctionne et une présentation à la maison de quartier de l'Olivette, avec l'accord et l'approbation totale de tous les riverains.

Je trouve dommage qu'aujourd'hui ça devienne un parc immobilier tout simplement. Je viens d'apprendre que tous les riverains n'étaient pas au courant. J'espérais au moins qu'ils étaient d'accord, mais là je pense qu'ils vont être contents du voyage. Merci à vous.

M. Le Maire : Je vais reprendre M. GRANDJEAN qui se sent encore un peu en campagne électorale. D'abord, c'est complètement faux que nous n'avons pas concerté les voisins de la Clé des Champs, au contraire, ils l'ont été. Et puisque nous sommes toujours en campagne électorale, vous avez dû aussi vous apercevoir que, dans le projet qui était le projet qui a eu l'approbation majoritairement des Aubagnaises et des Aubagnais, il y avait la construction de parcs. Et il y avait notamment la construction d'un parc au Passons. Eh bien, ce parc aux Passons est celui qui part des résidences des Passons et qui descend jusqu'au terrain Berlioux. Voilà M. GRANDJEAN, je suppose, rassuré par le fait que les habitants de ce quartier-là vont pouvoir avoir un bout de jardin dans cette période si difficile. Comment, d'une situation où en discutant avec les habitants de la Clé des Champs, on en est arrivé à faire ce qu'il faut faire dans une commune, c'est-à-dire des logements pour les Aubagnaises et les Aubagnais. Parce que, si on ne fait pas de logements, on a d'autres préoccupations, mais on le fait dans un cadre qui est dans le cadre d'un parcours résidentiel, on le fait dans le cadre où on aura trois petits bâtiments d'une trentaine de logements et que nous le faisons dans un cadre qui n'est pas celui de construire sur 1 hectare 400 logements comme cela a pu être fait dans le passé, M. SALONE, vous étiez aussi dans cette majorité-là qui l'avait voté.

Je crois qu'on nous fait un mauvais procès ici parce que l'équipe municipale qui est ici présente travaille sur ce fameux parcours résidentiel et je crois qu'on a là un outil qui va permettre effectivement d'apporter une plus-value,, d'une part dans ce quartier et deuxièmement de faire

en sorte de construire un grand parc qui descendra des Passons qui ira jusqu'au terrain Berlioux et qui va donc améliorer aussi la qualité de vie non pas que des futurs acquéreurs de Berlioux mais aussi de ceux de la Clé des Champs et ceux des Passons. Après, je ne vous ai pas demandé non plus de lire le programme municipal de l'équipe « Aubagne Ensemble ». Vous aviez le vôtre. Comme ça, je vous en découvre un petit bout, un petit plan mais, à la limite, je vous ferai passer à vous deux Messieurs le programme comme cela vous pourrez le vérifier, c'est écrit dedans.

M. GRANDJEAN, j'ai noté avec attention le fait que vous avez dit qu'effectivement, par les temps qui courent, le COVID l'a révélé, qu'il fallait des résidences avec des jardins. Je prends note de vos propos sur ce sujet-là. Je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir dans quelques mois et dans quelques années également. Je suis ravi que nous partagions la même vision sur ce sujet-là.

Mme MELIN !

Mme MELIN : S'il est possible de prendre la parole ?

M. Le Maire : Oui aujourd'hui, c'est jour de grâce ! Allez-y !

Mme MELIN : J'avais demandé la parole avant, vous ne m'avez pas vue, pourtant je me suis bien mise dans votre champ visuel et j'ai encore changé de champ visuel par rapport à l'autre fois, mais votre champ visuel gauche n'est peut-être pas aussi bon que le droit. Mais bon !

M. Le Maire : Je vous avais dit qu'on laissait la salle comme ceci pour éviter les déménagements entre le 3, le 10 et le 17 mais on reviendra à une forme plus classique. Je vous en prie !

Mme MELIN : Je vais essayer d'être plus sérieuse sur ce sujet parce qu'il est important. Je sais l'émoi que ce projet a créé dans le quartier. Toutes les positions peuvent s'entendre. Il est clair qu'une ville évolue, accueille de nouvelles générations, des personnes venues de l'extérieur et qu'effectivement des projets nouveaux peuvent être posés et proposés. Le projet avec des immeubles de petite taille, de type R3 et de petite capacité, peut parfaitement s'entendre, c'est d'ailleurs un souhait que nous avons aussi.

En revanche, et je tiens, je profite de ce premier Conseil Municipal pour alerter sur ce que nous avons déjà constaté à l'ancien mandat, ce que j'ai pu vérifier totalement pendant la campagne électorale et le confinement puisque, par certains moments, au-delà un peu avant le confinement nous avons la possibilité de nous déplacer beaucoup et après aussi, puisque nous étions quand même en campagne, je suis extrêmement inquiète et je tiens à alerter véritablement sur un double phénomène qui est très présent dans la Ville d'Aubagne. Le premier, tout le monde le connaît, c'est la cession en catastrophe de tous les biens de la ville. Une grande partie de la dette de la ville a quand même été comblée par la cession peut-être légitime au demeurant, l'Etat et les collectivités territoriales sont le premier propriétaire foncier de France. Que les collectivités territoriales se dégagent un petit peu de biens trop lourds, pourquoi pas, mais quand même pas trop. Ça, c'est la première des remarques. Je la compléterai tout à l'heure à l'analyse du Compte Administratif. La seconde qui est beaucoup plus inquiétante ; c'est la flambée d'une sorte de dérives immobilières que l'on voit sur notre ville. Il est quand même tout à fait extraordinaire de constater que, sur la totalité des magasins ou entreprises qui sont ouverts officiellement dans nos rues, nous ayons eu moitié des markets night, des boutiques qui n'ouvrent que la nuit, ou des agences immobilières. Les agences immobilières se touchent à Aubagne. Il y en a une quantité extraordinaire. Et je suis d'autant plus inquiète, vous vous en doutez, c'est que la personnalité du Président nouvellement nommé de l'Agglo, étant lui-même quelqu'un qui connaît parfaitement

.../...

ces domaines de l'immobilier, laisse à penser qu'à ces niveaux-là ayant accès au P.L.U.I., nous voyons des modifications sur Aubagne qui n'ailent pas dans le sens des intérêts des Aubagnais habitant Aubagne depuis longtemps et que l'on voit une mutation sur cette ville qui est d'ailleurs par ailleurs confortée par le taux des impôts locaux, que ce soit la Taxe d'Habitation ou la Taxe Foncière qui sont particulièrement élevés et qui font d'ailleurs, c'est un peu vrai pour une partie des Bouches-du-Rhône mais particulièrement pour notre commune, beaucoup de nos concitoyens partent dans l'ouest varois.

Dans ces conditions, nous allons nous abstenir sur ce projet et je propose à tous mes collègues, et je ne manquerai pas de vous le rappeler régulièrement, M. PONS pareillement, l'avenir de la croissance immobilière sur Aubagne sera une de nos totales préoccupations.

M. Le Maire : Quelques mots donc. On a fait quelques cessions mais on a acheté aussi Mme MELIN et je crois qu'il faut savoir être dynamique lorsque l'on a une collectivité avec des bâtiments, des résidences qui vieillissent qui ne présentent pas d'opportunité et puis ça ne vous aura pas échappé que nous avons acheté un certain nombre de commerces en centre-ville parce que, là-aussi, nous avons une vision très claire sur ce que nous voulons faire, c'est-à-dire nous porter acquéreur, chaque fois que cela est possible, dans des conditions financières qui sont possibles, de locaux commerciaux pour justement répondre à votre remarque sur quel type de commerces mettre dans les locaux du centre-ville.

Un mot sur les impôts Mme MELIN, les impôts n'ont pas augmenté d'un iota, en tout cas les taux communaux, c'est-à-dire là où nous nous avons la main dans ce Conseil Municipal, n'ont pas augmenté depuis 6 ans. Je ne crois pas que ce soit arrivé une seule fois dans les 50 dernières années. Là encore, Mme MELIN, vous nous rendrez grâce, en tout cas, rendez grâce à cette majorité que nous ne sommes pas ceux qui font flamber les impôts sur la Ville d'Aubagne, au contraire. Et nous l'avons annoncé très clairement dans notre programme. Je vous donnerai à vous aussi un programme sur le côté financier. Nous avons dit que nous commencerions à réfléchir vers les années 2026, fin de mandat, pour faire baisser les taux du Foncier sur Aubagne. Pourquoi ? Parce que, si vous regardez la courbe des remboursements, nous savons que nous avons une pointe qui va aller jusqu'en 2028 et qu'ensuite c'est beaucoup plus facile pour la Ville d'Aubagne. Nous avons fait des efforts de réduire la dette de 30 millions d'euros, nous allons continuer à faire des efforts parce que nous ne pouvons pas faire autrement et qu'il faut faire cela et je crois que les Aubagnais nous en sont reconnaissants. Je crois que vous ne pouvez pas dire que nous ne sommes pas vigilants sur les impôts au niveau de la Ville d'Aubagne.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **24-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ. Abstention de Mme MELIN (2).

25-170720 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -

Acquisition auprès de Poste Immo des locaux de l'ancien bureau de poste de Central Parc / Lot de copropriété n° 160.

Pour rappel, la Poste a fermé son bureau de poste situé à Central Parc en centre-ville d'Aubagne en septembre 2019, réduisant ainsi l'offre de services de proximité pour une grande partie des Aubagnais résidant à l'est du centre-ville.

Suite au désengagement de l'Etat et pour pallier à cette fermeture, la Commune a souhaité se porter acquéreur de ces locaux. Nous nous sommes portés acquéreur au prix de 170.000 euros de ces bâtiments au lieu de 188.000 euros qui était le prix initial.

Ainsi, je vous propose d'approuver cette délibération et de valider cet achat.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme MEZERGUES-MAUTREF ! Je me doutais que vous alliez intervenir. Je vous en prie.

Mme MEZERGUES MAUTREF : Evidemment. M. Le Maire, vous réussissez le tour de force qui veut que les frais postaux à Central Parc coûteront beaucoup plus chers aux Aubagnaises et aux Aubagnais que dans les bureaux de poste de plein exercice comme celui des Coquières, du Charrel ou d'ailleurs. Car, au-delà de l'acquisition des lieux, il faudra assurer les travaux d'aménagement et le fonctionnement quotidien. Quels horaires ? Quels moyens humains ? Quelles conditions d'approvisionnement ? Y aura-t-il un distributeur automatique de billets ? Qui va le gérer ? Quel sera le coût annuel ? Il est particulièrement scandaleux de penser que la Ville achète pour 170.000 euros, entretienne et assure le fonctionnement d'un local qui nous appartient en tant que citoyen de la République et usager de la Poste.

Tout produit acheté, toute opération réalisée contient en ces tarifs tous les coûts annexes. De plus, toutes les prestations qui pourront être réalisées dans ce local seront restreintes pour certaines ou impossibles pour d'autres. Nos concitoyens feront également les frais de cette illusion et n'éviteront pas toujours le déplacement sur le bureau de Poste des Coquières.

Nous vous avons pourtant confié une pétition avec près de 3.000 signatures. Et, entre parenthèses, on se demande ensuite pourquoi tant d'abstentions.

Nous vous avons sollicité une rencontre pour la défense de ce bureau de poste. Nous avons proposé de travailler ensemble et en concertation sur ce dossier, de mettre nos compétences au service de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Vous n'avez jamais accédé à la moindre demande ou proposition à ma connaissance. Au final, la réalisation de ce projet peu ambitieux mais onéreux est censé rendre service à qui ?

M. Le Maire, dans votre discours d'installation, comme dans celui du 14 juillet dernier, vous avez clairement exprimé une volonté, des références à des valeurs essentielles que nous partageons naturellement. Il eut été bon de les faire vivre et il est temps et possible de les mettre en pratique dès aujourd'hui conformément à vos vœux.

Enfin, pouvez-vous nous indiquer et détailler l'avancée de vos projets car nous imaginons que, ayons finalisé avec POSTE IMMO, votre dossier doit avoir pris corps.

Pour toutes ces raisons, nous ne prendrons donc pas part au vote.

M. Le Maire : Il n'y a pas d'autres interventions.

Je ne suis pas surpris de votre intervention parce que nous avons eu l'occasion de se croiser, d'ailleurs très amicalement, sur ce sujet-là.

Je suis comme vous, je pense que le fait que les services publics de la Poste ne soient plus présents sur ce quartier d'Aubagne est préjudiciable pour le quartier.

Après, quand on est élu, moi je pense qu'il faut être responsable et on peut toujours de manière incantatoire dire « j'aurai préféré ». Oui, moi aussi j'aurai préféré que la Poste ne ferme pas ce bureau qui est un bureau sur lequel les habitants du quartier sont très attachés et qui rend de très très grands services à une population qui est une population qui n'a pas envie, ou qui ne peut pas, faire 500 mètres de plus pour aller à la Poste des Coquières.

Et comme je pense qu'il faut être responsable quand on est élu, il y avait une opportunité, qui était d'acheter les locaux, ce que nous sommes en train de faire, puisque nous allons le voter ce soir, et, à partir de là, nous allons pouvoir rentrer en discussion avec les services de la Poste pour regarder de quelle manière nous allons pouvoir récupérer ces services puisque ce sera une agence postale communale et comme nous allons pouvoir faire en sorte d'apporter un service à la population.

C'est aussi simple que cela. Ce que je dis est très pragmatique. C'est la disparition d'un bureau de poste. Nous nous y sommes opposés ; nous avons rencontré avec plusieurs élus de la précédente majorité, plusieurs fois, la direction régionale de la Poste à Marseille, nous avons écrit au Ministre de l'Economie, nous avons écrit au Président de la Poste, c'est resté lettre morte. C'est le cas de le dire. A un moment donné, il faut faire des choix. Cette majorité fait des choix pragmatiques sur le fait d'amener des services qui ne seront donc plus publics mais communaux, mais publics et communaux en même temps, dans ce quartier là et moi je suis très heureux que nous ayons pu effectivement nous porter acquéreur en négociant comme nous l'avons fait avec les services techniques. Le prix est un petit peu à la baisse, le prix était un peu haut pour nous, on aurait aimé qu'il soit encore un peu plus bas, je crois qu'on est arrivé à un juste compromis qui nous permet aujourd'hui de donner l'espoir à un quartier, même si on sait que cela ne va pas démarrer tout de suite puisqu'il y a des négociations à reprendre avec la Poste sur le contenu et sur les services, mais en tout cas, la vision que nous avons est une vision de refaire ouvrir ce bureau de poste à Central Parc.

Je mets aux voix cette délibération.

J'ai compris que le groupe de Mme GIOVANNANGELI ne prenait pas part au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **25-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ.

26-170720 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation d'une convention de servitude de tréfonds avec la S.N.C.
COGEDIM PROVENCE.

La réalisation des travaux de construction d'une résidence de logements située au 51 Avenue de Laute par la S.N.C. COGEDIM PROVENCE nécessite la mise en place de tirants d'ancrage passifs dans une partie du sol du terrain d'assiette du parking de l'hôpital situé Avenue des Sœurs Gastine. Des tirants, c'est ce qui va permettre de retenir pour soutenir les terres pendant la réalisation des travaux et éviter qu'il y ait un glissement de terrain et ainsi nous allons

pouvoir mettre en place cette aide technique sachant que ces ancrages seront par la suite désactivés lorsque le chantier sera achevé.

Je vous sollicite ainsi pour que nous validions cette délibération qui propose d'approuver la convention de servitude de tréfonds à titre gratuite à conclure avec la S.N.C. COGEDIM PROVENCE pour la pose de ces ouvrages dans une partie du sous-sol appartenant à la Commune d'Aubagne.

La délibération n° **26-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

27-170720 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Acquisition à titre gratuit de la voirie de la Zone d'Aménagement Concerté
« Z.A.C. de la Baronnette » Quartier Napollon.

Ces travaux d'aménagement décidés en janvier 1987 sont terminés depuis de nombreuses années, mais les équipements publics réalisés n'ont pas fait l'objet d'une intégration au domaine public communal, notamment la voirie qui reste partiellement fermée à la circulation.

L'acquisition de l'assiette foncière de la voirie réalisée et des emprises réservées pour l'aménagement de la RD96 permettront de créer une jonction routière entre les différents secteurs de la zone et d'aménager une entrée Sud à la zone d'activités de Napollon.

Ainsi, cette délibération propose d'approuver l'acquisition à titre gratuit de ces emprises.

La délibération n° **27-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. Le Maire : M. ROUSSET va rapporter la délibération suivante.

En tout cas, M. LEANDRE, je vous remercie d'avoir rapporté toutes ces délibérations qui sont parfois un peu techniques, un peu complexes mais je crois que vous vous en êtes bien tiré.

M. Le Maire : Merci M. Le Maire et j'en profite pour remercier les services de l'Urbanisme qui m'ont grandement aidé ces derniers jours dans la compréhension des sujets.

M. Le Maire : Mais vous comprenez très vite. C'est très bien. M. ROUSSET !

28-170720 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de l'attribution d'une subvention au Centre d'Etudes Techniques
Agricoles (C.E.T.A.) du Pays d'Aubagne.

Je porte une délibération qui s'inscrit tout fait dans les délibérations que j'ai déjà portées depuis le début de cette séance du Conseil Municipal puisque c'est une délibération qui s'inscrit dans le projet écologie positive que nous avons initié en 2009.

Tout le monde connaît le Centre d'Etudes Techniques Agricoles, le C.E.T.A., et vous savez que le C.E.T.A. du Pays d'Aubagne intervient auprès des exploitants agricoles qui souhaitent bénéficier d'une aide technique.

Dans le cadre du développement de l'oléiculture en Provence, le C.E.T.A. accompagne la conversion en agriculture biologique d'une jeune oliveraie implantée dans le piémont du Garlaban et, à ce titre, a sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention de 450 euros.

.../...

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 450 euros au Centre d'Etudes Techniques Agricoles du Pays d'Aubagne pour le développement de l'oléiculture biologique sur la commune et d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents afférents.

La délibération n° **28-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

« FINANCES BUDGET ECONOMIE »

29-170720 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Fixation du montant maximum de la ligne de trésorerie.

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie pendant la durée du mandat, il convient de fixer les conditions de recours au crédit de trésorerie.

Cette ligne de trésorerie est portée à 10.000.000 euros comme nous le faisons à chaque début de mandat.

La délibération n° **29-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

30-170720 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Autorisation générale de poursuites accordées à la Trésorière Principale.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales, l'autorisation générale et permanente de poursuites du 2 Janvier 2014 accordée au Comptable public assignataire par le Maire de la Commune est devenue caduque et doit donc être renouvelée.

Cette autorisation permanente et générale de poursuites est jointe en annexe. Elle reprend les mêmes termes que celle accordée le 2 Juin 2014 et autorise le Comptable public à procéder à l'émission des commandements de payer sans limite inférieure de montant, à procéder par voie d'opposition à tiers détenteur lorsque la dette cumulée pour un même redevable sera au moins égale à 30 euros, ce seuil étant porté à 130 euros pour ce qui concerne les oppositions sur compte bancaire et à procéder par voie de saisie vente ou tout autre type de saisie immobilière lorsque le montant cumulé de la dette excédera 50 euros.

La délibération n° **30-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

31-170720 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Convention avec le comptable public d'Aubagne portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal, nous devons repasser cette délibération. La convention est jointe en annexe. Elle reprend les mêmes termes de la convention précédente du mois de novembre 20189 et elle précise les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et son comptable peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits locaux mis en recouvrement par la Commune d'Aubagne auprès du comptable public.

Cette délibération vise à approuver cette convention.

La délibération n° **31-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

32-170720 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Compte de Gestion du Trésorier Principal 2019 (Budget Principal et Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres).

33-170720 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Compte Administratif 2019 (Budget Principal et Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres).

Mes chers collègues,

Nous commençons cette nouvelle mandature avec une séquence importante car nous allons clôturer l'exercice budgétaire 2019, nous allons intégrer le résultat au budget supplémentaire 2020 et effectuer quelques ajustements comptables nécessaires.

Je vous rappelle que nous avons voté le Budget Primitif 2020 lors de la dernière séance de la mandature précédente en décembre 2019.

Donc tout d'abord, je vais soumettre à votre vote ce soir le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2019 pour le budget ville et pour le budget annexe des pompes funèbres.

Bien sûr, les opérations budgétaires du Compte Administratif sont en concordance avec les opérations comptables retracées dans le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est établi par le receveur municipal, le trésorier, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire.

Le Compte Administratif rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses et des recettes de la commune.

Il présente les résultats comptables de l'exercice 2019.

C'est un peu technique mais ça vaut quand même le coup d'expliquer peut-être en amont ce que je vais vous raconter.

Ces résultats comptables sont des indicateurs très significatifs des méthodes de gestion de la commune.

Ce sont principalement l'épargne brute, l'épargne nette, la capacité de désendettement et le besoin de financement.

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement, elle correspond à l'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Elle s'élève à 6.330.000 euros en 2019 sans les cessions, avec les cessions elle s'élèverait à 7.600.000 euros.

Cet autofinancement contribue au remboursement de la dette en capital et au financement des investissements.

En 2019, le remboursement du capital de dette s'élève à 6,5 M.E. Ce montant de remboursement, nous devons le déduire de l'épargne brute pour retrouver notre épargne nette. Après cette déduction, nous obtenons une épargne nette négative à 170 M.E. mais c'est quand même un résultat très important pour nous parce qu'il y a une nette progression par rapport à 2018 qui s'élevait lui, un résultat négatif, à près de 1 million d'euros.

La capacité de désendettement est le 3^{ème} indicateur qui continue à s'améliorer.

La volonté de désendettement engagée par la commune depuis 2014 produit ses effets. Pour mémoire, elle était de 57 années en 2014, elle est de 22 années en 2019.

Dans la suite de ces bons indicateurs, le 4^{ème}, qui correspond au besoin de financement, confirme une nette diminution de ce besoin, d'une part, grâce à l'effort conduit en 2019 dans la constitution des dossiers en vue de la perception des subventions accordées par le Département, et cela a permis une hausse des recettes de 3.250.000 euros de recettes supplémentaires par rapport à 2018 et, d'autre part aussi, en raison d'une augmentation de la taxe d'aménagement encaissée par la ville de 660.000 euros due à l'installation de la zone Alta Rocca.

Donc, le résultat global s'élève à 592.000 euros, en forte progression par rapport à 2018, auquel se rajoute le montant des restes à réaliser pour 2,5 millions.

En résumé, ces quatre indicateurs de gestion : épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement et besoin de financement révèlent une très nette amélioration de la situation financière de la commune. Les efforts que nous avons engagés depuis 2014 portent leurs fruits. La situation financière de la commune est toujours très fragile quand même aujourd'hui bien sûr, mais nous pouvons nous réjouir des résultats obtenus à la fin de cette première mandature.

L'analyse des sections de fonctionnement et d'investissement va illustrer tous ces chiffres.

Au niveau du fonctionnement,

En recette, les dotations et autres subventions perçues sont en légère hausse en raison notamment d'une augmentation des compensations fiscales dues aux exonérations d'impôts locaux décidées par l'Etat.

L'amélioration vient principalement de la taxe perçue sur les transactions immobilières en hausse de 1,4 million d'euros par rapport à 2018.

Bien sûr les recettes fiscales sont en augmentation car la loi de finances 2019 votée par le gouvernement a revalorisé, comme chaque année, les bases fiscales. Pour 2019, c'est un taux de 2,2 % qui est historiquement élevé, on n'avait pas vu cela depuis très très longtemps et il était de 1,2 % en 2018. Pour rappel, ce coefficient de revalorisation 2018 correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé et constaté au mois de novembre. C'est bien un taux qui est décidé bien sûr par le gouvernement.

S'agissant toujours des recettes, nous en avons parlé tout à l'heure, je vous rappelle que, depuis notre arrivée en 2014, les taux des 3 taxes locales, la taxe foncière sur le bâti et le non

bâti et la taxe d'habitation n'ont pas été augmentés et comme nous l'avons annoncé lors du vote du budget, ils n'augmenteront pas non plus en 2020, et nous orienterons aussi si nous le pouvons une baisse en fin de cette mandature.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles sont en légère hausse en raison des augmentations légales que nous devons assumer notamment au chapitre 012 « charges de personnel », ainsi que l'augmentation au chapitre 011. En 2019, ces dépenses enregistrent néanmoins une hausse par rapport au Compte Administratif 2018, tout en restant à un niveau conforme aux crédits ouverts à hauteur de 14 millions d'euros. Tout comme pour les années passées, les dépenses prennent en compte l'application des coefficients de révision des prix des marchés publics et l'impact de l'inflation qui était de 1,1 % en 2019.

Les autres charges de gestion courantes pour 5,7 millions d'euros restent globalement stables, ainsi que les frais financiers pour 6 millions qui continuent de peser lourdement sur le budget de la ville.

Pour la section donc de fonctionnement, l'évolution des recettes et la maîtrise des dépenses nous permettent d'obtenir un résultat de clôture s'élevant à 3.173.362,96 euros.

C'est un résultat exceptionnel, il n'a jamais atteint depuis 2001, date la plus lointaine à laquelle nous avons pu remonter dans les archives.

M. Le Maire, j'éprouve, beaucoup de fierté et d'humilité pour le travail qui a été effectué par l'administration et aussi par tous les élus soyez en chaleureusement remerciés.

Nous avons analysé la section de fonctionnement, passons maintenant à la section d'Investissement.

En tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le résultat d'investissement s'élève à – 58.000 euros. Nous sommes pratiquement à l'équilibre, ça aussi c'est quelque chose de très important aussi sur cette gestion 2019, entre les recettes et les dépenses d'investissements prévues en 2019. Sur les 20 millions de dépenses prévues, nous avons seulement un solde de 58.000 euros de besoin de financement que nous allons compenser par le résultat de fonctionnement dont je viens de vous parler de plus de 3 millions d'euros.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 12,17 millions d'euros auxquels se rajoutent 7,7 millions de restes à réaliser.

Elles sont constituées notamment d'un emprunt de 4.180.000 euros qui permet de financer les investissements tout en continuant le désendettement, bien sûr vous savez que nous y tenons beaucoup, des dotations aussi et des fonds propres pour 1,6 million d'euros et des subventions s'élevant à 5,3 millions. Un travail minutieux et fructueux, je le redis encore, a été fait sur ce poste de récupération des subventions et je salue particulièrement la direction des Finances et Mme BARTHELEMY qui a travaillé exclusivement là-dessus et qui a de très très bons résultats financiers.

Les restes à réaliser pour 7,7 millions d'euros correspondent à des subventions à recevoir et à des cessions.

Les dépenses réelles d'investissement, quant à elles, s'élèvent à 14.680.000 euros auxquels se rajoutent 5,2 millions d'euros de reste à réaliser.

Elles regroupent d'une part le remboursement du capital de la dette pour 6,5 millions d'euros.

Ce montant bien sûr grève toujours très lourdement nos dépenses d'investissement.

Il est inférieur à 2018 car, au niveau de l'échéance 2019 du protocole R.B.S., qui s'élevait à 2.100.000 euros en capital et intérêts, nous n'avons pas pu être payé cette échéance sur l'exercice 2019 car la banque ne nous a pas fourni dans les délais l'avis d'échéance conforme réclamé par la trésorerie. La trésorerie ne voulait pas décaisser ce montant. Cela a duré pas mal de temps mais la gestion s'est terminée, nous avons donc bien entendu contenu ce montant dans les restes à réaliser et il a été mandaté et payé en début d'année dès réception du document attendu. Il est donc à noter que, sur 2020, nous aurons deux remboursements d'échéances de ce protocole R.B.S.

Donc, au 31 décembre 2019, l'encours de dette s'élève à 139,9 millions d'euros.

D'autre part aussi, dans les dépenses d'investissement, il y a les dépenses d'équipement. Elles s'élèvent à 7 millions d'euros sensiblement identique à 2018.

En 2019, le taux de réalisation des dépenses d'équipement atteint 96,75 % en intégrant les restes à réaliser, soit une nette progression aussi par rapport à 2018 qui était de 92 %.

Les dépenses d'investissements sont regroupées par programme, au nombre de 17 dont vous avez la liste aussi dans la note sur le Compte Administratif et qui correspondent aux besoins d'aménagement et de modernisation de notre commune et de son patrimoine.

Nous avons pu faire des réalisations en 2019 et nous en sommes fiers, nous allons bien sûr continuer et amplifier ces investissements sur les prochaines années.

En conclusion, je me permets de vous rappeler, M. Le Maire, et vous tous mes chers collègues, l'excellent résultat de plus de 3 millions d'euros que nous avons obtenu qui, je le rappelle, n'avait jamais été obtenu depuis 2001 grâce à cette gestion rigoureuse que nous avons mise en place depuis notre arrivée en 2014. Cela nous conforte dans nos choix de gestion et notre stratégie financière. Nous continuons dans ce sens afin que cette stratégie s'inscrive dans la durée au bénéfice du redressement financier de notre commune et bien sûr au service de tous ses habitants.

Nous avons aussi à voter le résultat du Compte Administratif du budget annexe des pompes funèbres qui s'élève à 621.528,27 euros.

Voilà M. Le Maire.

Par ces délibérations, il s'agit de viser le Compte de Gestion du Budget Principal et du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres, dressé par Monsieur Le Trésorier Principal au titre de l'exercice 2019, dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans le Compte Administratif 2019 et d'approuver le Compte Administratif, résultat de l'exécution budgétaire 2019, relatif au Budget Principal et au Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

M. Le Maire : Merci Mme MENET. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Merci.

.../...

D'abord deux petites remarques sur la forme. On ne votera pas de la même façon le travail du trésorier payeur et le Compte Administratif même si ce sont évidemment les mêmes chiffres. Mais l'un traduit l'exécution d'un projet politique qui était le budget 2019 sur lequel on s'était opposé, on votera contre cette délibération n° 33. L'autre traduit le travail du trésorier payeur. Il n'y a aucune raison que nous ne votions pas favorablement cette délibération n° 32. Première chose sur la forme.

Deuxième chose : j'attire l'attention de tout le monde sur le fait que les éléments budgétaires sont évidemment des éléments qui sont tout à la fois très techniques et difficiles à appréhender et surtout quand on est en début de mandat mais, en même temps, ils traduisent vraiment les choix politiques et donc c'est un moment important et, tout à l'heure, Mme MENET, n'y voyez pas d'espièglerie de ma part, vous avez dit que l'épargne nette était de – 170 millions, et personne n'a réagi. C'est ça qui m'a étonné. Ce n'est pas le lapsus, bien sûr on aurait pu en faire exactement...

Mme MENET : Désolée, ça prouve que vous m'avez bien écoutée. Je vous remercie. C'était – 170.000 euros.

M. GRANDJEAN : C'est bien, c'est vous qui le corrigeait, je n'ai pas besoin de le faire, c'est à la page 4 du rapport de présentation.

Sur ce Compte Administratif, deux remarques : une dans le budget de fonctionnement. Tout à l'heure, vous disiez M. Le Maire : mais nous sommes tous écologistes, il n'y a plus de différence, tout le monde est écologiste. Non, il y a des choix politiques et si tout le monde fait des choix politiques peu ou beaucoup en faveur de l'environnement, ce qui est une obligation légale désormais depuis 2015 en France, tout le monde ne fait pas des politiques volontaristes dans le domaine et j'illustre. J'illustre en prenant la ligne 60-612, celle de l'électricité. J'en avais déjà touché un mot mais je le refais parce que, moi, ça me semble important. On était en budget prévisionnel 2019 à 1 million d'euros de prévu en dépenses d'électricité sur notre commune. Ça peut paraître énorme mais en fait c'est normal, il y a l'éclairage public, il y a les bâtiments publics, il y a un tas de choses qui interviennent là-dessus. On a eu au cours de l'année 2019 une augmentation forte des tarifs de l'électricité, deux augmentations quasi consécutives, une de 6,5 et une de 1,5 même si les pourcentages de façon très rigoureuse ne s'ajoutent pas en principe mais on peut dire que c'est une augmentation d'à peu près 8 %, nous, notre réalisation, le Compte Administratif 2019 sur la ligne 60-612, affiche 1.410.000 euros, c'est-à-dire 41 % de plus que ce qui était prévu. Or, cette glissade que je considère comme étant incontrôlée, on la retrouve sur les chiffres du budget 2020. Là, j'anticipe un petit peu tout à l'heure, comme ça je ne referai pas par cohérence entre ce qui avait été prévu pour l'année 2020 et ce qui était déjà de 1.270.000 euros, c'était déjà en augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente et ce qu'on va encore tout à l'heure ajuster, il y a encore une augmentation de 18 %, alors que, là, pour le coup, sur le premier semestre 2020, il n'y a pas eu d'augmentation du prix de l'électricité. Il y en aura peut-être une au 1^{er} août, le Budget Supplémentaire pourrait l'anticiper mais elle ne sera pas de 18 % puisque la Commission de Régulation de l'Énergie, la C.R.E., vient de faire une recommandation au gouvernement d'une augmentation de 1,5 % au 1^{er} août. On est donc très très loin de pouvoir expliquer les glissades sur ces dépenses là et ces glissades traduisent le fait que la question de l'économie et de l'énergie sur l'électricité, et on va voir que c'est pareil sur les carburants et sur les combustibles, n'est pas une priorité du quotidien dans notre commune. Et pourtant, cette année, on pourrait s'attendre à ce que les chiffres soient revus à la baisse puisque je l'ai dit, pour l'instant pas d'augmentation, et une augmentation modérée qui est prévue, le confinement, avec tous les aspects négatifs qui ont été les siens, aura quand même permis que, dans les bâtiments publics, il

y ait un peu moins d'éclairage et d'électricité utilisés. Logiquement, on pourrait s'attendre à une baisse, même si c'est à la marge. Et puis, on a fait quelques investissements de véhicules électriques. Alors, est-ce que c'est ça qui explique la glissade ? Bien sûr non parce que ces véhicules électriques ne consomment pas du tout à hauteur de ce que l'on constate. Et d'autant moins que, quand on glisse quelques lignes plus bas, sur les lignes « carburants et combustibles », là on voit les mêmes évolutions. Alors, heureusement pas dans les mêmes ampleurs mais, en 2019, entre ce qui était prévu et ce qui aura été réalisé, il y a une augmentation de 12 %, les prix du carburant et des combustibles ont été stables sur cette période-là. Et on retrouve cette même évolution entre ce qui est prévue pour 2020 et ce qu'on va ajuster tout à l'heure parce qu'il nous est demandé d'ajuster, on retrouve une glissade de 15 % et là encore, on peut penser que, quand même, le confinement aura généré un petit peu moins d'utilisation de combustibles et de carburants et nos véhicules électriques, normalement, ne font plus le plein d'essence.

L'écologie que vous appelez l'écologie positive et que, moi, j'appelle l'écologie tout court, voudrait qu'on se préoccupe de ces alertes que je lance ce soir et, comme je l'ai fait tout à l'heure à propos du P.D.U., la proposition que j'ai faite, c'est qu'une commission municipale se mette en place, qu'un audit annuel sur nos dépenses énergétiques, que ce soit d'électricité ou de carburant et combustible, puisse être fait de sorte qu'on analyse pourquoi est-ce qu'il y a des augmentations et qu'on régule de sorte à s'orienter, comme la loi le prévoit, et même mieux que ce que la loi prévoit, parce que le Plan Air Climat Energie prévu par la Métropole est plus volontariste que la loi 2015 votée au niveau national, qu'on s'oriente vers des baisses de consommations de fluides de notre commune. Ça sera bon pour nos finances et ça sera bon pour notre planète.

Sur le budget investissement, peu de choses à dire si ce n'est qu'il y a quand même de gros écarts entre ce qui était prévu, ce qui avait été voté au Budget Primitif 2019 et les chiffres qui sont constatés, alors c'est plutôt bénéfique pour la commune puisqu'on voit qu'il y a une augmentation de 50 % des recettes en investissement et de 25 % des dépenses. Donc, c'est plutôt positif pour la commune, mais n'empêche ça fait quand même des gros gros écarts entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé. Et il faudrait là-aussi essayer d'avoir une prévision qui soit plus proche de ce qu'on réalisera un an plus tard.

Merci.

M. Le Maire : Mme MELIN !

Mme MELIN : Merci M. Le Maire. Vous savez que je suis dans ces études plutôt friande de l'étude et surtout de la comparaison de tableaux qui sont reproductibles d'année en année mais je vois que vous êtes dans de bonnes dispositions, alors avec un peu de chance, vous n'allez pas dire à votre opposition qu'on n'a pas vu nos dossiers et que nous sommes des vilains de ne pas travailler, que notre coefficient intellectuel ne s'améliore pas, vous êtes dans des bonnes dispositions, alors ce soir on va peut-être échapper à ces remarques ; pour autant, je l'ai dit avant vous, comme ça c'est fait !

J'ai tout bêtement pris les résultats du Compte Administratif 2013 qui étaient l'état de la ville quand vous êtes arrivés et puis je l'ai comparé au Compte Administratif 2019. Et ça donne très exactement avec les chiffres, dans les ratios, la réalité de ce que 81 % des Aubagnais doivent voir à leur façon en ne vous ayant pas témoigné dès le premier tour leur confiance.

Si on regarde bien, on s'aperçoit que, concernant la Ville d'Aubagne, intrinsèquement entre 2013 et 2019, mais surtout et c'est là où c'est très intéressant par rapport aux communes de

.../...

la même strate, l'imposition, c'est-à-dire les recettes de la ville via l'impôt ont augmenté de 130 euros par personne alors qu'il n'a augmenté que de 44 euros dans les communes de strate identique, c'est-à-dire qu'il a augmenté de trois plus que les autres communes, mais avec un taux là-aussi de bases qui est supérieur de 15 % aux autres communes.

Alors, vous avez dit que vous n'avez pas augmenté les impôts, certes, ce sont les bases qui ont augmenté. L'idéal eut été que vous ayez permis de compenser cette hausse des bases et de faire le petit geste qui aurait pu permettre qu'il n'y ait pas d'augmentation du tout à l'égard des personnes les plus pauvres. Je crois savoir, après avoir écouté ce qui m'a été dit au Secours Populaire en particulier, que beaucoup d'Aubagnais se trouvent maintenant sur des listes de demandes d'aides alimentaires ou d'autres aides alors qu'ils n'y étaient pas il y a encore 6 mois.

Si nous regardons les dépenses, les dépenses de fonctionnement au niveau de la population par personne auraient sur le Compte Administratif 2019 baissé. Tout à l'heure, nous verrons au Budget Supplémentaire qu'on va se trouver au-dessus de 2013. Mais là, c'est pareil, ces dépenses sont de 18 % supérieures aux autres communes et donc ça n'a pratiquement pas bougé depuis 2013.

Concernant les dépenses de personnel, là c'est assez extraordinaire puisque nous nous trouvons avec moins de personnel, ça c'est le jeu automatique des prises de retraite mais aussi des déplacements vers plus de temps plein et des remaniements, mais que, pour autant, avec pratiquement 100 personnels de moins en équivalent temps, nous avons une augmentation de 7,5 de cette masse salariale et de ces dépenses de personnel alors qu'elle n'a augmenté que de 4,5 dans les villes identiques.

Nous nous trouvons toujours avec un ratio qui est un ratio qui se trouve pratiquement au-dessus de la moyenne nationale et que, avec le temps, cela ne s'améliore pas, il y a d'ailleurs un vrai problème sur la titularisation semble-t-il de personnel de catégorie A dans les derniers mois du mandat.

Si l'on regarde un autre ratio qui est tout à fait récent qui est celui des dépenses de fonctionnement associées aux dépenses de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement qui iraient en face, on s'aperçoit qu'en 2013 ce ratio était de 101,78, il est de 101,11 en 2019, moyennant quoi rien n'a bougé dans cette période dès l'instant qu'on associe l'augmentation des dépenses de fonctionnement et l'augmentation de la dette. C'est je crois très important d'aller chercher ces ratios parce qu'on peut au fil des années, et tant bien que mal, essayer de profiter de la fraîcheur et de la satisfaction permanente de Mme MENET mais, réellement, les études à distances et comparatives rafraichissent quand même un petit peu cette ardeur.

Lorsque l'on regarde les dépenses d'équipement, là c'est véritablement le problème puisque vous avez tant bien que mal maîtrisé la dette en ayant des dépenses d'investissement qui ont chuté trois fois plus que dans les autres communes et qui se trouvent aujourd'hui toujours très inférieures aux autres communes ; avec des ratios qui sont en gros, avec des dépenses d'équipement qui ont été la source de remboursement de votre dette. Alors, la dette, Mme MENET, on va reprendre le vieux discours de l'autre mandat, vous continuez de nous dire qu'elle a baissé en faisant mine de ne pas comprendre qu'il y a quand même une dette qui pèse sur les Aubagnais qui est celle qui a été prise par l'Etat au titre de la renégociation de la dette. Si je prends bêtement, un peu comme on ne fait que lire les images sans essayer de comprendre le texte, si je lis les mêmes lignes de 2013, le capital restant dû au 31 décembre 2013 était de 160.776 euros arrondis et au 31 décembre 2019 de 152.375 euros, soit une différence qui est de

l'ordre de 8 millions et demi. J'entends bien que ce n'est pas les chiffres que vous nous présentez, moi c'est les chiffres que j'ai relevés en prenant des chiffres comparables.

Ce qui veut donc dire qu'il y a un encours par personne, de la dette par personne qui aurait baissé de 10 %, quand même, avec tout ce que l'on a dépensé, c'est quand même un peu la moindre des choses, nous verrons tout à l'heure au Budget Supplémentaire que ce ratio va complètement disparaître alors que la dette, quoiqu'il arrive, et malgré les baisses de dotation, les communes de même importance, elles, ont vu leur dette baisser de 3 %.

Alors, juste une analyse si tant est que je puisse la faire, parlant de la dette, il y a une modification du profil de la dette, c'est tout à fait évident. Elle a été renégociée et heureusement. Ça, c'était entre nous soit dit, on va le dire, un peu la moindre des choses. Tous ceux qui n'ont pas renégocié ont été gravement responsables. Sachant que ceux qui étaient encore plus responsables, c'est ceux qui avaient contracté les emprunts toxiques, je vous le concède aussi.

Sauf erreur de ma part, je ne suis pas tout à fait sûre que vous ayez éliminé tous les emprunts qui étaient indexés sur le franc suisse mais peut-être que je me trompe. Vous avez quand même vendu une quantité importante de biens communaux, c'était peut-être nécessaire mais, à ce rythme effréné peut-être pas. En tout cas, nous avons perdu plus de 50 % de nos capacités d'équipement d'où la véritable cavalerie d'emprunts qui vont se faire au fur et à mesure tel celui du 24 Juin 2020. L'imposition est au maximum. On ne peut plus compter sur cela pour rééquilibrer les choses. Je suis très étonnée que, dans votre exposé, Mme MENET, vous n'avez pas parlé du Covid 19. Parce que je veux bien que, là, nous ayons fait, je suis d'accord, nous sommes sur le Compte Administratif, mais il est clair que cela peut-être aurait dû modérer vos propos parce que, de facto, ce que vous faites apparaître en émettant une réserve, on l'avait dit d'ailleurs dans la commission spéciale de l'économie, va être totalement absorbé par la crise de cette année. Donc, peut-être, desfois dans les propos, ne pas laisser penser que tout est acquis d'une seule manière et je tiens à dire que, dans ce cas de figure, la suite va être une énorme inconnue particulièrement au regard de nos 61 % d'entreprises aubagnaises qui n'ont aucun salarié. Ce qui veut donc dire que ce sont des entreprises, soit d'autoentrepreneur, soit d'entreprise qui, par définition, ne repose que sur une seule personne et, dans ce cas-là, je ne sais pas si ce Compte Administratif pourra permettre d'arriver à aider, mais vous le verrons après, il y a d'autres délibérations qui vont aller dans ce sens-là, nos entreprises.

Donc, tout cela est une véritable, c'est un constat d'extrême fragilité et qui traduit bien ce que nous vous avons dit mais je n'étais pas la seule à vous le dire, c'était que le chemin que vous aviez pris pour l'apurement de la dette n'était pas le bon chemin, parce que vous vous êtes privés pour pouvoir demander aux banques le jour J de vous reprêter un petit peu d'argent, faisant donc en sorte que le socle de la dette n'ait pas changé, vous n'avez pas préservé les équipements. Et à partir de maintenant, on n'a plus le droit du tout à l'erreur. Il y a d'énormes équipements à faire dans cette ville. En tout état de cause, je tiens à dire ici publiquement que si la majorité qui vous a précédé a peut-être payé le prix du kilomètre de tramway le plus cher de France, nous avons avec le Cours Barthélémy les 200 mètres les plus chers de France pour un aménagement qui n'était, entre nous soit dit, absolument pas urgent, il n'était pas du tout utile de transformer deux fois deux voies en une fois deux voies avec un aménagement dont bien de peu de gens profiteront surtout si les difficultés économiques se poursuivent.

Alors, bien évidemment, nous voterons contre votre Compte Administratif. Nous aussi, nous séparons notre vote par rapport au Compte de Gestion sur lequel, comme d'habitude, et pour une raison que M. Le Maire me demande toujours de justifier mais je ne la justifierais pas

plus que les autres années, nous nous abstenons sur le Compte de Gestion. Et nous pouvons donc dire qu'au bout de ces 6 ans nous sommes très inquiets de la voie qui a été prise par cette vision des choses que vous aviez de la gestion économique de la ville qui reste, qu'on le veuille ou non, la deuxième ville la plus endettée de France, 6 ans après votre arrivée.

Je forme ici le vœu, parce que tout le monde est de bonne composition au premier mandat, que vous puissiez prendre la mesure de la nécessité de changer la voie de réflexion, de changer vos façons de faire et de votre vision des choses en terme économique. J'ai malheureusement peur, avec ce que je viens d'entendre, que vous ne changiez pas. Rendez-vous dans 6 ans hélas pour les Aubagnais !

M. Le Maire : Mme MENET, peut-être que vous pouvez répondre à M. GRANDJEAN et à Mme MELIN ! M. ROUSSET !

M. ROUSSET : Je voulais faire une intervention concernant l'intervention de Denis GRANDJEAN sur l'augmentation du poste électricité.

Vous le savez, on m'en a fait assez le reproche, je vous indique pratiquement à chaque Conseil Municipal qu'effectivement on a signé avec une entreprise un contrat concernant l'électricité de 12 ans parce que la situation dans ce domaine-là était assez catastrophique quand nous sommes arrivés aux affaires. Ce contrat de réparation exploitation maintenance prend d'année en année une importance plus forte parce qu'on maintient, on change tout ce qui tourne autour de l'électricité.

C'est une partie de l'explication d'augmentation du poste de l'électricité.

M. Le Maire : Mme MENET !

Mme MENET : Je veux compléter sur l'électricité aussi mais c'était prévu d'en parler au Budget Supplémentaire. Il y a quand même les deux augmentations dont vous avez parlées. Il y en a une aussi qui est prévue au mois de février 2020 de 2,4 % qui est aussi prise en considération et il y a aussi un changement de marché qui est fait, le S.M.E.D. qui change d'opérateur d'électricité, ce qui entraîne aussi des coûts de fermeture de compteurs et tout ce qui engendre tout cela mais j'en parle bien sûr dans la présentation du Budget Supplémentaire.

Vous avez salué nos recettes en augmentation de l'investissement. C'est bien ce que j'ai dit et ce que j'ai salué aussi. Nous avons fait énormément de travail sur la récupération des recettes de subvention que nous octroient les collectivités. Il y a un gros chantier qui a été fait là-dessus parce que le poste était resté vacant quelque temps et c'était assez compliqué de suivre cette activité. Le travail a été fait, le retard a été rattrapé et c'est ce qui a fait bien sûr que nous ayons eu cette augmentation des recettes. Il y a vraiment un gros travail qui a été fait en amont pour tout cela.

Mme MELIN, je sais que les ratios vous tiennent beaucoup à cœur. Et vous me parlez depuis 2013, c'est vrai que ça remonte loin, c'est un petit confus parce que vous me dites : 2013, on aurait pu peut-être, on avait des augmentations de recettes, baisser les impôts. Mais rappelez-vous quand même que, depuis 2014, dès que nous sommes arrivés en 2014, votre principale idée, obsession, c'était la mise sous tutelle. Comment aurions-nous pu baisser les impôts et être mis sous tutelle ? Je ne sais pas comment vous arrivez à faire fonctionner tout cela. Heureusement, on n'a quand même réussi dignement à s'en sortir financièrement avec des décisions et des choix de gestion qui ont été pris, qui ont été difficiles, douloureux bien sûr, mais on a réussi quand même à

.../...

s'en sortir. Et justement les chiffres que je vous ai annoncé le montrent.

Les dépenses de personnel, là aussi, je ne sais pas où vous prenez les ratios, j'ai deux documents devant les yeux : le Compte Administratif. On a, nous, en valeur 61,38 et la moyenne nationale est à 61,50. Je ne vois pas où est-ce qu'on est en dessus des ratios et c'est encore mieux pour l'année 2020 puisqu'on est à 59,59 et la moyenne nationale est à 61,50. Donc, vraiment on fait encore mieux que mieux. Je ne sais pas pourquoi vous critiquez. Il y a peut-être des choses que vous n'avez pas bien expliquées.

Vous me dites aussi que le ratio de dette de 2013 à 2019 n'a pas augmenté ou ne vous convient pas. Moi je veux bien. Il faut quand même penser aussi que, de 2013 à 2019, il y a eu de l'inflation. Peut-être que le ratio n'a pas bougé mais, quand même, si on enlève l'inflation qu'il y a eu durant ces années-là, durant 6 années, on doit quand même retomber à des éléments qui ont fortement bougé et vous connaissez les efforts que nous avons faits. Sauf que, aussi, je me pose des questions, si la mandature précédente vous n'avez pas eu aussi des moments d'amnésie. Parce qu'on a parlé, vous me reprenez encore une fois de la dette qui a augmenté vous ne savez pas pourquoi. Je vous rappelle et je le rappellerai encore sans cesse et il y a plein de nouveaux élus dans cette mandature qui ne connaissent pas l'historique et je me ferai un plaisir de la raconter, nous avons renégocié les emprunts toxiques et cela nous a coûté la modique somme de 17 millions d'euros. Ce montant-là a été rajouté à notre capital de dette. Bien sûr, nous avons une prise en charge du fonds de soutien mais ce montant-là a augmenté notre encours de dette. Et ça, nous l'avons dit, répété, c'est donc normal que notre encours de dette a eu un pic et nous continuons quand même à rembourser ce dont nous avons annoncé et que nous avons suivi. Nous avons remboursé quand même 30 millions de dette durant la première mandature et bien sûr nous continuerons.

Je peux vous confirmer aussi que nous n'avons plus d'emprunt indexé sur le franc suisse. Et vous m'avez aussi reproché de ne pas parler sur le Compte Administratif 2019 du Covid. Je ne suis pas Mme IRMA, comme M. Le Maire, je ne sais pas lire dans l'avenir. En 2019, on ne parlait pas de Covid. Nous n'avons donc pas d'opérations liées à cette crise sanitaire heureusement.

Vous m'avez parlé de l'aide aux entreprises. Bien sûr, on va en parler mais nous avons derrière d'autres délibérations qui parlent de tout cela. D'une part, l'aide aux commerçants, nous allons parler du F.I.S.A.C. que nous inscrivons au Budget Supplémentaire et aussi du Fonds Covid Résistance, un montant de 100.000 euros que nous investissons pour aider les entreprises. Il me semble que ce sont des signes forts. Vous les avez dans les prochaines délibérations. Il est bon de le souligner.

Je terminerai sur vos propos.

Vous vous dites très inquiète. Je suis quand même moi très surprise parce que, avec un résultat de 3,173 millions d'euros, vous êtes inquiète, ça me surprend quand même, il faudrait peut-être apprécier aussi, même si vous n'êtes pas dans nos idées politiques, même si vous n'êtes pas dans nos choix, je le comprends mais enfin, ayez quand même au moins l'humilité de reconnaître que nous avons fait des efforts et que ces efforts sont recomposés et sont visibles. Ces montants-là sont des montants visibles. Heureusement que nous avons fait justement ce résultat là pour derrière compenser les opérations que nous aurons en Budget Supplémentaire et aussi les opérations supplémentaires liées dans ce cas-là, en 2020, au Covid. Mais encore une fois, un peu d'humilité et un peu d'honnêteté intellectuelle, ça ne ferait quand même pas de mal de

reconnaître que, finalement, en fin de gestion, en 2019, en fin de mandature, on s'en est quand même bien sorti.

M. Le Maire : Merci Mme MENET, je vais dire quelques mots bien sûr. Mme MENET, vous ne savez pas lire et interpréter, si vous me le permettez, l'opposition. Elle vous a donné satisfaction à leur manière.

Quand M. GRANDJEAN a seulement deux ratios sur lesquels il vient vous dire : Mme MENET, ce n'est pas terrible, sur l'électricité. Alors juste un mot sur l'électricité M. GRANDJEAN parce que c'est un débat qu'on a eu mais peut-être que les nouveaux élus ne le savent pas. Quand nous sommes arrivés effectivement à la Ville d'Aubagne, dans le centre-ville, tout le monde s'en souvient, dès qu'il y avait un peu une surcharge l'hiver, tout se cassait la gueule. Il n'y avait plus d'électricité dans le centre-ville et dans d'autres quartiers également. D'où la mise en place de ce que l'on appelle un marché, un C.R.E.M. « Contrat de Réalisation d'Exploitation et de Maintenance » avec une société. Qu'avons-nous constaté ? D'abord, il a fallu sécuriser ce réseau d'électricité. On l'a fait dans le centre-ville et, à ma connaissance, durant cet hiver et l'hiver précédent non plus, il n'y a pas eu de problème dans le centre-ville. Qu'avons-nous noté ? On travaille sur les Solans aussi par ailleurs ; les travaux sont en cours en ce moment. On a noté qu'il y avait beaucoup de serveurs électriques qui n'étaient pas connectés. Il y avait des puits d'électricité qui n'étaient pas facturés à la ville. C'est évident que, quand vous avez une entreprise qui vient et qui remet à neuf un circuit électrique complètement obsolète, à la limite de la déliquescence et sans sécurité, l'entreprise dit : on reconnecte Monsieur X ou Madame Y ou telle structure au réseau et ça fait une augmentation parce que rien n'était pris en considération.

Voilà pourquoi M. GRANDJEAN, mais on l'a déjà expliqué tout cela, il y a en plus des hausses que Mme MENET a décrites, il y a des consommations électriques plus importantes. Mais ça veut dire qu'on revient vers une norme, c'est-à-dire vers la vérité des prix, c'est-à-dire « que consomme la Ville d'Aubagne ? ». Si vous vous allez piquer l'électricité chez votre voisin, vous allez dire que vous ne payez pas grand-chose en électricité. Le jour où l'E.D.F. arrive et qu'elle vous met le compteur, à ce moment-là on explose le coût de l'électricité. C'est ça qui s'est passé au niveau de la Ville d'Aubagne. Ça veut dire que la déliquescence qui avait été laissée, le circuit électrique de la Ville d'Aubagne qui avait été laissé complètement à l'abandon par les précédentes majorités, nous on remet la vérité des prix technique, je dirai, et il y a également une vérité des prix financières puisqu'on connecte des éléments qui n'étaient plus connectés. Ça, c'est le premier point sur l'électricité.

Sur la hausse des carburants, ça vous a été dit. Vous avez noté qu'il n'y avait que 12 % d'augmentation sur les carburants. Mme MENET, appréciez à sa juste valeur, M. GRANDJEAN ne vous a fait seulement que 2 remarques. Quant à Mme MELIN, vous l'avez dit très justement Mme MENET, Mme MELIN, en 2014, parlait de mise sous tutelle. Aujourd'hui, elle n'en a pas parlé. Reconnaissez que, pour qu'elle ait changé d'avis entre 2014 et 2020, ça veut dire quelque part qu'il y a une transformation de la gestion financière de la Ville d'Aubagne qui est à mettre à votre crédit. Voilà Mme MENET, ce que je tenais à vous dire, écoutez mieux votre opposition, elle vous a flattée, elle vous a dit que vous aviez très bien travaillé pendant 6 ans, nous sommes la nouvelle majorité avec quelque part une nouvelle façon de travailler, on apprécie l'opposition quand elle reconnaît le bon travail qui a été fait.

Voilà ce que je voulais vous dire très simplement Mesdames et Messieurs. On pourrait bien sûr développer d'autres éléments. Mme MENET l'a très bien rappelée. Mme MELIN sur cette dette, vous l'avez comprise maintenant, cela fait X fois que nous le répétons. Nous avons baissé la

dette de 30 millions d'euros sur 164 quand nous sommes arrivés. Cela fait plus de 20 % de baisse de la dette. Et vous avez dit tout à l'heure, me semble-t-il dans vos chiffres que les villes de même strate avaient baissé de seulement 3 %. Reconnaissez l'effort gigantesque de bonne gestion qui a été fait également de ce côté-là.

Voilà ce que je voulais vous dire très simplement Mesdames et Messieurs. Merci Mme MENET d'avoir mené ce combat pendant toutes ces années, mais je vous le dis, vos très bons résultats, puisqu'aucun résultat de ce niveau-là financier n'avait été engagé par la Ville d'Aubagne depuis 2001. C'est la date à laquelle nous avons les dernières archives, si ça se trouve, ça fait peut-être 20 ans ou 30 ans que la Ville d'Aubagne n'avait pas eu de très bons résultats. Mais je suis de ceux qui vous disent, Mme MENET, ça ne me suffit pas, ça ne suffit pas aux Aubagnaises et aux Aubagnais. Vous avez encore du boulot devant vous car, effectivement, nous sommes dans une situation très difficile au niveau de la Ville d'Aubagne et nous ne nous contenterons pas Mme MENET, je vous regarde droit dans les yeux, de ces résultats-là. Vous avez encore beaucoup à faire. Voilà !

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

Si j'ai bien compris, pour la délibération n° 32 sur le Compte de Gestion qui dépend de notre Trésor Public.

La délibération n° **32-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

En ce qui concerne le vote du Compte Administratif, je vais me retirer et donner la parole au Premier Adjoint M. ROUSSET qui va le faire voter, conformément à la procédure.

M. ROUSSET : Merci M. Le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, je vous demande, après ce débat fort intéressant, d'approuver le Compte Administratif 2019 du budget principal et du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres dont les résultats sont les suivants :

Résultat global : 592.387,57 euros

Résultat net du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, résultat net de clôture 2018 : + 621.528,27 euros,

Et de viser les états annexés au Compte Administratif de la ville et de son budget annexe qu'il faudra signer.

Quels sont ceux qui s'abstiennent sur le Compte Administratif ? Quels sont les élus qui votent contre ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **33-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ. Abstention de Mme MELIN (2).

34-170720 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 (Budget Principal et Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres).

Cette délibération propose d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Principal et du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Pour le budget principal, on affecte – 58.744,22 euros en investissement et + 3.173.362,96 euros en fonctionnement ainsi que des réserves pour 439.448 euros.

Pour le budget annexe de service extérieur des pompes funèbres, on affecte un résultat de 621.528,27 euros en fonctionnement.

La délibération n° 34-170720 est adoptée à MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MELIN (2).

35-170720 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Budget Supplémentaire 2020
(Budget Principal et Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres).

Dans la suite de l'analyse du Compte Administratif, nous allons enchaîner avec le budget supplémentaire ville et le Budget Supplémentaire annexe des pompes funèbres.

Le Budget Supplémentaire est destiné à reprendre et affecter le résultat de l'exercice précédent établi dans le Compte Administratif. Il permet également d'ajuster en dépenses et en recettes les prévisions de crédits inscrits au budget primitif.

Le report du résultat de fonctionnement est de 3.173.362,96 euros, il est affecté au budget supplémentaire pour 2.733.915 euros en fonctionnement et 439.447 euros en investissement.

Au niveau du fonctionnement, le chapitre 011 est augmenté en raison de l'impact COVID bien entendu, ce montant n'est pas encore définitif à ce jour et nous avons déjà évalué toutes les dépenses qui ont été faites mais la situation actuelle semble évoluer. On sait que le montant n'est pas définitif et va certainement varier d'ici la fin de la gestion 2020. Cela concerne les achats de masques, gels, produits d'hygiène pour les écoles entre autres qu'il a fallu équiper, marquages et balises ou locations d'engins pour le nettoyage de la voirie. Je vous rappelle que l'Etat s'est engagé à prendre en charge 50 % du prix des masques dans la limite de 2,00 euros T.T.C. Nous avons évalué ce montant et inscrit cette recette en attente au compte 74.

Des dépenses non prévues ont été budgétées notamment au niveau des fournisseurs d'énergies pour prendre en compte l'augmentation des tarifs de 2,4 % en février ainsi que la fermeture de compteurs et le changement de prestataire. C'est le S.M.E.D. (Syndicat Mixte d'Electricité) qui négocie les contrats et nous fait changer de prestataire. Cela engendre quand même un coût au départ de fermeture de compteur et ensuite de prestations supplémentaires.

De même, nous avons de nouvelles dépenses concernant des certificats électroniques, ou abonnements à des logiciels utilisés durant la période de confinement.

Concernant le chapitre 012, les charges de personnel, comme nous en avons pas mal parlé, la prime exceptionnelle COVID pour les salariés a été ajoutée, ainsi que le recrutement de nouveaux agents, de saisonniers et de vacataires.

Pour ces deux dernières catégories de personnel, le besoin actuel est vraiment supérieur à l'estimation initiale en raison des exigences des différents protocoles sanitaires en vigueur dans le cadre de la crise sanitaire.

Le compte 65 « subventions » enregistre un montant exceptionnel de subventions exceptionnelles et le compte 66 « charges financières » est revu à la baisse suite à la décision de la Cour de Cassation dont vous avez parlé M. Le Maire en ouverture de cette séance. Cette décision de la Cour de Cassation ordonne de substituer le taux légal au taux conventionnel qui était dans le protocole, c'est-à-dire que, dans le protocole, le taux des échéances était à 4,49 et nous payons actuellement sur 2020 un taux à 0,80, 081 qui varie. Vous comprenez bien que c'est une très très bonne nouvelle au niveau des finances de la Commune. Nous continuons bien sûr. Pour le moment, nous avons cette décision de justice. Elle est toujours pendante, ce n'est pas terminée, mais nous pouvons d'ores et déjà, avec cette décision de la Cour de Cassation, appliquer ces règles au niveau de nos finances.

Au niveau des recettes, elles sont quand même malheureusement ajustées à la baisse en raison là-aussi de l'impact liée à la crise sanitaire et notamment sur les redevances perçues par la commune.

Conscients des difficultés économiques rencontrées, nous envisageons d'exonérer de la redevance d'occupation du domaine public les commerçants non sédentaires ainsi que les commerçants disposant de terrasse. C'est pour cela que nous avons prévu une baisse de nos recettes.

Le stationnement en surface a été aussi gratuit durant la période de confinement. C'est ce qui fait aussi une baisse de nos recettes.

Ensuite pour le compte 7391178, suite à un incident dans la conception de la maquette budgétaire, ce compte qui s'intitule « Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directe du chapitre 014 » a été mal imputé. Nous avons fait une correction. Mais la vue d'ensemble de la maquette reste identique. Les dépenses et les recettes et recettes en investissement et les dépenses en fonctionnement restent identiques.

Nous vous enverrons en PDF le document corrigé mais qui ne change rien sur notre présentation au niveau budgétaire.

Enfin au chapitre 77, en recette exceptionnelle, nous avons inscrit en produits 1.076.399 euros correspondant au montant trop payé en intérêts à la banque R.B.S. suite aussi au jugement de la Cour de Cassation puisque nous avons le droit aussi de demander les remboursements des intérêts qui ont été payés au taux conventionnel sur les années précédentes. Nous avons compris ce montant au budget bien sûr en recettes exceptionnelles et nous attendons encore une fois que la décision du jugement soit terminée pour pouvoir les récupérer.

En investissement, les nouvelles propositions portent tout d'abord sur le chapitre 204 où nous enregistrons 82.340 euros pour le FISAC.

En effet, nous avons eu l'accord de l'Etat, nous avons voté une délibération au mois de mars 2019 de mémoire, pour débloquer ce montant visant à favoriser l'adaptation et la modernisation des commerces sédentaires ou non sédentaires via l'octroi d'une aide financière sous forme de subvention.

C'est un signe fort de soutien, M. Le Maire, envers nos commerçants pour favoriser la reprise de l'économie locale.

Dans la même démarche, nous avons alimenté le chapitre 27 de 100.000 euros. Cela correspond à la participation de la commune au « Fonds Covid Résistance » dédié aux TPE/PME en partenariat avec le PACI et la Région.

Cela fait l'objet de la délibération n° 37 que nous allons voter par la suite.

Pour terminer, les dépenses du chapitre 21 auquel nous avons inscrit l'achat des locaux de la Poste de Central Parc dont nous venons aussi de voter cette délibération.

C'est un engagement fort que vous avez pris M. Le Maire et vous l'avez tenu, il se concrétise, c'est aussi une bonne nouvelle, c'est ce que nous disions tout à l'heure, pour les commerçants et les riverains de ce quartier.

Un mot sur les recettes d'investissement pour terminer et notamment le chapitre 10 où nous rajoutons 325.999 euros, ce qui correspond à la taxe d'aménagement encaissée pour le 4^{ème} trimestre 2019 qui est supérieur au montant que nous avons prévu. C'est aussi une bonne nouvelle.

Voilà mes chers collègues, les principales opérations supplémentaires inscrites au budget 2020.

S'agissant du budget annexe des pompes funèbres, nous affectons le résultat 2019 de 621.528,27 euros à la Section de Fonctionnement.

J'espère avoir été précise et factuelle.

Je vous remercie.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire après le Budget Primitif 2020, équilibré tant en recettes qu'en dépenses, comprenant le Budget Principal et le Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres, arrêté aux montants ci-après : à :

Pour le **Budget Principal** à 12.239.946,00 euros

Pour le **Budget Annexe des Pompes Funèbres** à 621.528,27 euros.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : D'abord Mme MENET, pour vous rassurer, c'est bien vous qui avez une bonne compréhension des propos qui ont été les miens. Vous expliquerez à M. Le Maire comment il faut les comprendre, comme vous pourrez expliquer d'ailleurs que ce n'est pas au chapitre 60612 que les frais liés au C.R.E.M. sont imputés.

Cette parenthèse étant faite, sur le budget supplémentaire. Le budget supplémentaire est l'ajustement du budget primitif, qu'on n'avait pas approuvé dans les choix qui étaient fait sans surprise. On aura le même vote ici.

On s'étonnait de l'augmentation de 400.000 euros en achats et prestations mais vous avez expliqué que c'était peut-être lié justement au changement de prestataire en électricité. Donc vous avez apporté la réponse avant même qu'on vous pose la question.

J'en profite pour dire aussi que, si les élus qui étaient dans la majorité, étaient des élus qui faisaient prioritairement des choix écologistes, on en aurait profité à changer de prestataires pour passer chez ENERCOP et s'assurer de la fourniture d'une électricité 100 % renouvelable. Mais ce n'est pas le choix qui est fait et ça moi je le respecte, parce que si les Aubagnais avaient majoritairement choisi que ce soit ça le choix fait et bien ils auraient choisi la liste écologique au premier tour et c'est la démocratie qui s'est exprimée. Mais c'est pour bien montrer qu'il y a des différences. Il existe des différences ! Les nier, c'est nier le débat démocratique, ça ne fait pas du bien alors qu'on est en pleine crise démocratique. Je ne pense pas qu'il faille nier des différences.

Je reviens sur le budget supplémentaire. Nous, on était très satisfait de voir que R.B.S. avait perdu son procès, parce que c'est, pour dire les choses comme elles sont, de l'argent qui sort des bénéfices des banques pour venir, des bénéfices indus des banques puisque fait sur le dos des collectivités territoriales, de la nôtre en particuliers suite à des taux abusifs et qui reviennent dans les caisses de la commune. Et donc ça c'est une grande satisfaction et on partage avec vous l'espoir qu'il n'y ait pas un appel gagnant. Moi je m'étonne un petit peu qu'il puisse y avoir appel sur un jugement de cassation. Normalement un jugement de cassation c'est définitif mais non, je vois les têtes qui opinent, on sortira toujours plus instruit de ce Conseil Municipal que ce qu'on y est rentré.

Et, on s'étonnait d'une autre chose qui, pour le coup, est un choix politique, c'est que dans le moment qu'on traverse où Pôle Emploi, sur le territoire d'Aubagne, annonce + 18 % d'inscrits pendant la période COVID, où l'U.P.E.13, j'avais bonne lecture, l'U.P.E.13 s'alarme de la situation des entreprises du territoire pour la fin de l'année et pour le début de l'année 2021. On s'étonnait de ne pas voir la ligne du C.C.A.S. augmentée, comme ça avait été envisagé d'ailleurs dans une des visioconférences qu'on avait eues au mois de mai et on avait évoqué cette possibilité qui semblait avoir l'approbation de tous parce que les besoins vont évidemment exploser au niveau de l'aide sociale sur notre commune.

Merci.

M. Le Maire : Mme MELIN !

Mme MELIN : Oui, je vais être relativement brève puisque, comme à chaque fois que nous sommes dans un budget qui est en construction, somme toute, et potentiel, on peut prendre toutes les lignes que l'on veut, on peut prendre tous les chiffres qui nous semblent bons, ça ne fait pas spécialement avancer le débat. Il n'y a que quand l'exercice est terminé qu'on y voit franchement clair. En l'occurrence, pour le coup, je vais partager l'opinion de M. GRANDJEAN. Nous ne voyons pas non plus dans votre budget supplémentaire apparaître les potentielles conséquences du COVID. Je vous le disais tout à l'heure déjà en empiétant sur cette discussion. Nous avons 61 % d'entreprises qui n'ont pas de salariés du tout et, même si les textes ont été un petit peu modifié, il n'est prévu aucun dispositif pour ces entreprises en difficultés.

Ce qui veut donc dire qu'effectivement tous ceux qui avaient choisi le statut

.../...

d'autoentrepreneur pour somme toute avoir une protection sociale par rapport à des petites activités qui jusqu'alors se faisaient peut-être de manière pas tout à fait déclarée, on va dire ça sous cette forme prudente, toutes ces personnes ne vont pas pouvoir faire tenir leur entreprise.

Sur Aubagne, c'est une proportion très importante et si on regarde bien les chiffres sur les 8.500 entreprises d'Aubagne et des 10.000 employés, il y a encore à peu près encore 25 % d'entreprises qui ont moins de 20 employés.

Donc tout cela est d'une extrême fragilité. Est-ce que la commande publique suivra ? Et alors là, pour le coup, si la commande publique Aubagnaise, malgré nos difficultés financières, suivait et permettait de faire tenir quelques entreprises, nous ne nous y opposerions pas. Je vous le dis franchement ! S'il doit y avoir quelque part des lignes budgétaires qui bougent, ce sera pour de la commande publique, oui pour le coup !

Et pour le reste, il faudra que les entreprises trouvent sur Aubagne un **terreau** qui leurs permette de pouvoir continuer de fonctionner. Avec cette remarque, c'est que la population d'Aubagne, nous avons quand même 25 % de la population qui se trouve dans les limites actuelles, même si les chiffres sont un petit peu à revoir selon leur calcul, dans les zones de pauvreté et 3 % de la population d'Aubagne ne peut rien payer, ni son loyer, ni son électricité, ni quoi que ce soit !

Donc nous avons quand même sur Aubagne une population qui, globalement, n'a pas énormément de moyen et il faudra sans doute aller au secours de nombreux d'elle.

Je vous le dis, j'ai eu l'occasion de pouvoir discuter sur le nombre de personnes qui font appel à des organismes d'aides, ça a terriblement augmenté et véritablement la catégorie de personnes, retraitées, généralement des personnes isolées, veuves d'agriculteurs, veuves de commerçants, qui n'ont pas des gros revenus financiers mensuels même s'ils ont un toit qui leur appartient. Et ces personnes-là ne demandaient rien jusqu'à présent. Nous allons donc avoir ces personnes-là, elles vont demander ! Elles vont sortir de leur petit appartement où elles vivaient un petit peu recluses et là il va y avoir de véritables problèmes.

C'est donc un vrai enjeu, c'est vrai que j'aurais souhaité qu'au niveau de la ville on puisse inclure tout cela. Je vois qu'il y a d'autres délibérations qui viendront après mais là aussi on fera peut-être deux remarques.

C'est vrai que le C.C.A.S. doit être le grand bras armé de la commune pour pouvoir avancer. Or là encore les budgets de C.C.A.S. ne sont pas peut-être à la proportion de ce qu'ils devraient être et, peut-être aussi qu'il aurait convenu que du personnel puisse avoir des formations complémentaires et puisse faire encore mieux si c'était possible puisque je sais que certain font énormément mais que l'on puisse avoir des suivis personnalisés qui soient encore plus importants que ce qu'ils n'y sont actuellement.

Je note aussi que nous avons sur la ville d'Aubagne énormément de personnes sans domicile fixe et que, là aussi, c'est une population, malgré tout, qu'il faudra quand même avoir à leur égard, continuer d'avoir à leur égard un regard particulier.

Pour le reste, peut-être que nous reparlerons de tout ça quand nous serons dans des décisions modificatives ou quand nous serons au budget primitif. En tout état de cause, les mois qui viennent devront nous souder. Autant la critique est facile, autant dans les situations difficiles, il conviendra que nous soyons soudés, pour autant que, là encore l'opposition soit entendue, pour autant que l'opposition soit respectée et je vais quand même vous rassurer, M. Le Maire, je ne

désespère pas, peut-être un jour d'aller voir le Préfet. J'attends juste que celui qui est en place change, nous verrons peut-être pour discuter, à moins que ce soit déjà fait, je ne sais pas.

M. Le Maire : Le 31 Août !

Mme MELIN : Le 31 Août, c'est ça ! Ecoutez, j'aurais le plaisir de connaître le nouveau Préfet dans quelques temps, je verrais si je m'adresse à lui dans l'hypothèse où la ville d'Aubagne continue de pas réorienter sa politique budgétaire. Je vous remercie.

M. Le Maire : Mme MENET, vous avez quelques réponses à nous apporter ?

Mme MENET : M. GRANDJEAN, vous revenez sur le C.R.E.M., le C.R.E.M. est quand même compris dans le budget au niveau investissement et fonctionnement, il y a les dépenses sur les deux sections.

Je vous confirme quand même qu'il existe des différences entre nous. Vous dites qu'on pense tous la même chose, non pas du tout ! Il y a quand même des différences mais on peut échanger sur beaucoup de sujets.

R.B.S. oui, vous avez donc bien compris que ce jugement nous est favorable mais bien sûr il n'est pas définitif. On peut derrière un jugement de Cour de Cassation, il y a une Cour d'Appel de Renvoi parce que vous pensez bien que la banque qui attendait des intérêts sur encore plus de 20 ans au taux de 4,49 et qui se retrouve à un taux de 0,80 n'est pas satisfaite du tout de ce jugement. C'est donc la banque qui bien sûr relance encore une fois le débat devant les tribunaux. Nous sommes donc encore en cours de débat.

Vous avez parlé de l'U.P.E. et C.C.A.S. mais peut-être qu'on répondra différemment.

Mme MELIN, je vous rappelle que nous avons eu une réunion au mois de juin avant le 2^{ème} tour des élections pour vous présenter justement ce que nous avons fait au niveau financier, que la commune avait fait pendant cette période de COVID et on vous avait expliqué, mais je suis vraiment très fière de le redire, il n'y pas de soucis, que nous avons réalisé plus de 13 millions d'euros de paiement anticipé pour nos petits fournisseurs, autant des factures de fonctionnement et d'investissement que nous avons payé, vous connaissez la situation financière de la commune qui n'est quand même pas brillante. Mais nous avons quand même réussi à payer par anticipation plus de 13 millions d'euros auprès justement de ces petites entreprises pour éviter qu'elles soient en difficulté et pour pouvoir les aider le plus possible. C'était quand même un effort considérable que nous avons fait.

Et le fond COVID Résistance que nous allons voter tout à l'heure s'adresse aux entreprises de moins de 20 salariés, donc c'est vraiment les TPE-PME qui sont concernées par ce fond, c'est un prêt à taux zéro qui concerne tout secteur d'activité. Donc, vraiment on investit aussi 100.000 euros sur ce fond parce que, bon d'abord on souhaite le faire, on en parlera tout à l'heure mais aussi parce qu'on sait qu'il y a énormément de besoin. C'est donc vraiment une aide auprès des TPE-PME locales que nous faisons cette démarche au travers du PACI et de la Région.

Au niveau du suivi des personnes, on vous avait aussi expliqué ce que l'on a fait pendant la crise du COVID, mais peut-être que M. Le Maire reviendra là-dessus.

Et juste au niveau de la préfecture, vous savez que nous rencontrons quand même les services de l'Etat chaque année pour évaluer la situation de la Ville d'Aubagne. Nous rendons des

comptes et nous le faisons quand même avec obligation mais avec sérénité parce que nous sommes sûrs aussi de ce que nous faisons, ils nous donnent des conseils, ils se rendent compte aussi du travail qui a été effectué. Les services de l'Etat nous félicitent aussi. J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Nous aurons donc certainement au cours de l'année 2020 une rencontre en Préfecture et croyez-moi, avec M. Le Maire, nous irons bien sûr comme d'habitude défendre notre dossier afin que nous soyons aussi aidés mais surtout compris par les services de l'Etat dans notre démarche budgétaire et financière.

M. Le Maire : Merci Mme MENET, juste peut-être trois réflexions.

La première que nous partageons tous, me semble-t-il, c'est cette notion d'aide sociale qu'il va falloir mettre en œuvre. J'ai entendu de la part de l'Opposition : augmenter les moyens du C.C.A.S. Nous avons d'autres idées sur le sujet, notamment la création d'un fonds social sur lequel il peut y avoir des leviers beaucoup plus intéressants sans que, pour cela, cela affecte considérablement les finances de la ville parce que, qui dit accompagner une hausse du budget du C.C.A.S., nous le ferons si nécessaire bien évidemment ; mais je crois que la création d'un fonds social au niveau de la ville, ça n'existe pas au niveau de la ville d'Aubagne. D'autres collectivités, comme la Commune d'Aix par exemple l'a mis en place et cela nous paraît être une piste de réflexion que je vous livre et qui me paraît à la fois préserver les finances de la ville qui, comme on l'a vu tout à l'heure, sont en très grandes difficultés, ce n'est plus catastrophique comme avant mais on reste quand même en grande ou très grande difficulté. On partage ce sentiment peut-être pas aujourd'hui sur la façon d'y répondre. Mais ça, ça fera certainement l'objet d'un débat dans les mois à venir.

Un mot également sur les entreprises locales, les T.P.E. que l'on rencontre, mais Mme MENET l'a bien compris, nos commerçants ont été exonérés d'un certain nombre de charges sur lesquelles nous avons la main, nous la commune d'Aubagne. Et nous faisons, comme beaucoup de communes effectivement, nous participons à ce fonds Covid Résistance qui consiste à mettre 2 euros par habitant pour alimenter ce fonds qui est géré par le PACI, la Plateforme d'initiatives du Pays d'Aubagne et de la Ciotat, un peu plus, puisqu'on a 47.000 habitants et on arrive à 100.000 euros, mais on a voulu faire un chiffre rond avec la Région et avec le PACI. C'est aussi notre manière pour nous effectivement de prévenir la crise et d'assurer les difficultés à venir de nos petites entreprises.

Un dernier mot si vous me le permettez. Je suis surpris M. GRANDJEAN par vos propos sur ENERCOOP. Vous estimez, vous, qu'une collectivité peut choisir un prestataire comme cela. Je choisis ENERCOOP. Je choisis X. Je choisis Y. Je crois que ce n'est pas comme cela que cela se passe. Ce n'est pas comme cela que ça se passe.

Et donc vous avez déjà choisi le prestataire. Je suis très inquiet. Vous avez un cahier des charges et vous avez déjà choisi le prestataire. Vous nous citez un nom M. GRANDJEAN : ENERCOOP. Je ne veux rien dire, mais sur le plan de l'éthique et sur le plan de la façon de fonctionner des élus municipaux, je ne pense pas que c'est comme cela qu'il faille faire. Vous pouvez définir les objectifs mais nous donnez carrément le prestataire que vous devons choisir. Ça ne me paraît pas comme ça qu'il faut faire. Qui plus est, Mme MENET vous l'a dit tout à l'heure, vous auriez dû le noter, on passe par le S.M.E.D., on a un nouveau contrat avec le S.M.E.D. et c'est le S.M.E.D. qui organise globalement l'achat de l'électricité auprès de prestataire. Je n'ai pas la réponse, là, à l'instant, mais je ne serais pas surpris que ce prestataire-là qui s'appelle le S.M.E.D. effectivement prenne un peu plus d'énergie verte que ce qu'il prend aujourd'hui. M. GRANDJEAN, faites attention à vos propos quand on est élu de la République, comme vous l'êtes, on ne peut

pas dire qu'on choisit X, qu'on choisit Y. Ça passe par des démarches administratives qui permettent ensuite de comparer les prix. Juste pour recaler, parce que les leçons, c'est bien, M. GRANDJEAN, il faut en donner de temps en temps, mais il faut faire attention à ce que l'on dit aussi.

Voilà ce que je voulais dire sur cette délibération.

Si vous le voulez bien, on va la passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **35-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2), M. LATZ et Mme MELIN (2).

**36-170720 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Revalorisation des Autorisations des Programmes et Crédits de Paiement.**

C'est une actualisation des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.) suite aux reports des restes à réaliser et des nouveaux montants que nous avons votés dans le cadre du Budget Supplémentaire.

Les résultats à réaliser sont de 3,2 millions et les nouvelles propositions sont de 674.000 euros.

Par cette délibération, il est proposé de se prononcer sur la revalorisation des Autorisations de Programme et sur l'affectation des Crédits de Paiement au titre de l'année 2020.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : Nous souhaiterions un vote dissocié concernant la vidéosurveillance, puisqu'il nous est impossible de nous prononcer sur l'ensemble des sujets. Evidemment, est-ce que nous approuvons ces nouveaux montants concernant les écoles, concernant le Pôle Education, concernant le Pôle Ville numérique ? Oui bien sûr.

Pour la vidéosurveillance, nous ne sommes évidemment pas d'accord. Vous le savez. Nous demandons donc à que le vote soit dissocié pour nous permettre d'approuver la quasi-totalité de cette délibération.

M. Le Maire : On ne va pas dissocier Mme FARDOUX, pardon de vous répondre un peu directement parce qu'à ce jeu-là, si vous voulez, toutes les délibérations seraient détricotées et on ne s'en sortirait pas. Vous avez donc une explication de vote, comme vous venez très bien de le faire. Après, libre à vous de poser un vote qui est contre, abstention ou pour.

Je vous laisse le soin de réfléchir de la façon dont vous voulez voter. Mais on ne peut pas détricoter chaque fois. Là, c'est une somme d'A.P.-C.P. Il y aura d'autres délibérations avec d'autres contenus où effectivement on engage plusieurs sujets ; on ne peut pas décortiquer comme cela, c'est trop compliqué après.

Je mets au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **36-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2) et M. LATZ. Abstention de Mme MELIN (2).

37-170720 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation des conventions pour la mise en œuvre de la participation de la Commune au « Fonds COVID Résistance » avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'association « Pays d'Aubagne La Ciotat Initiatives ».

Face à l'ampleur des difficultés rencontrées par les entreprises liées à la pandémie de coronavirus, le 1^{er} Avril dernier, la Région Sud-P.A.C.A. a lancé avec la Banque des Territoires le « Fonds Covid Résistance » doté de 20 millions d'euros. La Région a également invité l'ensemble des collectivités à abonder ce fonds à hauteur de 2 euros par habitant. C'est ce que nous avons fait. La Ville d'Aubagne, parfaitement consciente des enjeux économiques auxquels sont confrontés les entreprises de son territoire, souhaite leur apporter son soutien et contribue à ce fonds à hauteur de 100.000 euros. Nous devons donc signer les conventions avec la Région Sud P.A.C.A. et avec l'association P.A.C.I.

La délibération n° **37-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

38-170720 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Autorisation de modification de l'acte Constitutif de la Régie dans le cadre de la délégation de service public de stationnement sur et hors voirie.

Une délégation de service public relative au stationnement sur et hors voirie est conclue entre la Ville et la Société Q'PARK depuis le 1^{er} janvier 2002 pour une durée de 33 ans.

Les horodateurs situés sur le parc de stationnement en voirie sont actuellement dotés d'un système de paiement autorisant uniquement les transactions en espèces ou par carte bancaire.

Dans le cadre du stationnement sur voirie, il est nécessaire d'adapter le contrat aux évolutions technologiques.

Il s'agit donc d'approuver la modification de l'acte constitutif de la Régie afin d'y intégrer les modalités de paiement de Vente à Distance (VADS) effectuées par le biais d'applications mobiles.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **38-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

39-170720 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Indemnisation de deux agents municipaux victimes de menaces et de violences volontaires dans l'exercice de leurs fonctions dans le cadre de la protection fonctionnelle.

Deux agents de la Ville d'Aubagne victimes de menaces et de violences volontaires dans le cadre de leurs fonctions ont souhaité bénéficier de la protection fonctionnelle due par l'Administration.

Les auteurs de ces infractions ont été respectivement condamnés à leur verser 800 euros et 300 euros au titre de la réparation de leurs préjudices.

Or, ces derniers étant déclarés insolvable par l'huissier en charge du recouvrement, il revient à la Commune de prendre en charge le paiement des sommes couvrant la réparation du préjudice subi, conformément à la réglementation en vigueur portant droits et obligations des fonctionnaires.

Cette délibération a pour objet d'approuver l'indemnisation des deux agents par la Ville d'Aubagne.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN !

Mme MELIN : Nous nous trouvons là face à une délibération qui interroge énormément.

Je ne doute pas et j'espère que les agents ont pu saisir les voies légales qui ont pu permettre d'avoir une indemnisation par le fonds d'indemnisation précisément des victimes d'infractions actions pénales mais là, en l'occurrence, c'était le versant qui était un versant avec amendes à la clé. Nous voyons bien qu'en France ce genre d'évènements se multiplie. Pour cette fois-ci ; on va dire qu'il y a une sorte de compassion et de solidarité des Aubagnais autour de ces deux agents et que, bien évidemment, nous allons être d'accord pour cette prise en charge. Pour autant, je crois qu'il faut que nous soyons très vigilants parce que, si cela se multipliait, je ne crois pas du tout que ce soit de bonnes méthodes. Ce ne sont pas de bonnes méthodes, que ce soit une collectivité territoriale telle qu'une mairie qui prenne en charge tout cela au motif que les personnes sont des agents municipaux.

Il faudra peut-être envisager, au fur et à mesure, des différents cas, apporter des aides juridiques, n'apporter que des solutions qui fassent qu'on ne se trouve pas confronté à des personnages qui sont des personnages qui, non seulement, se permettent coups et blessures ou menaces mais qui, en plus, étant insolvable, je n'utiliserai pas certains mots ici mais tout le monde voit bien à quoi je fais référence dans la façon de se comporter de ces personnes. Je tiens à alerter malgré tout, même si évidemment nous allons suivre cette recommandation, mais que nous restions extrêmement vigilants et que, peut-être, il y ait une protection des agents annexe. Il faudrait y réfléchir.

M. Le Maire : Mme MENET !

Mme MENET : C'est quand même préciser dans la délibération que ces derniers, les auteurs de l'infraction, sont déclarés insolvable par l'huissier en charge du recouvrement mais il y a un fonds d'indemnisation des victimes d'infractions pénales qui se retourne ensuite vers la ville pour être remboursée. Cela aussi nous occasionne des frais, c'est pour cela que la Ville a choisi de payer directement ces sommes mais il y a quand même une constatation d'huissier que les personnes sont insolvable. C'est pour cela que la ville s'est substituée pour ne pas que le salarié soit lésé.

M. Le Maire : C'est le grand problème de la violence de notre société. Cette violence qui se retourne évidemment contre les agents de la ville et notre majorité, bien sûr, soutient les agents et surtout demande aux agents d'aller porter plainte parce que, combien de fois, jusque dans ces dernières années, on laissait passer soit disant pour apaiser un climat. Je ne partage pas cette idée qu'il faille laisser passer. Je crois que, quand un agent est insulté, quand un agent est sous la menace physique de coup ou d'autres, je crois qu'on ne peut pas laisser passer. Et je crois que c'est vrai pour les agents de la ville, je le dis aussi, c'est vrai pour les élus, parce qu'aujourd'hui

.../...

effectivement certains élus parfois sont menacés. Et je crois qu'il faut que, dans cette société, quelque part, la justice aussi comprenne ce malaise qui existe et cette agressivité qui ne peut pas être acceptée en aucune manière. Notre façon aussi à nous de dire à ces agents, même si Mme MENET nous explique parfaitement bien que c'est un huissier de justice qui a constaté, il faut bien se substituer à ces personnes-là, nous le faisons mais l'important de cette délibération, c'est de soulever le débat de la violence concernant les représentants de la collectivité. C'est un vrai sujet, c'est un vrai débat sur lequel nous sommes très très attentifs.

En tout cas, moi je dis aux agents chaque fois que je les rencontre et chaque fois qu'ils m'expliquent qu'ils ont eu des contacts avec une certaine population, certaine dirais-je, et que cette rencontre-là dégénère, eh bien je crois qu'il faut aussi marquer auprès de ces auteurs qu'il n'est pas acceptable qu'ils se comportent de telle manière. J'espère que tout le monde le comprendra sur la Ville d'Aubagne et que tout le monde sera solidaire bien évidemment des agents de la ville.

Je mets aux voix cette délibération.

J'ai bien compris que tout le monde allait y participer.

Je vous remercie.

La délibération n° **39-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci Mme MENET d'avoir tenu à peu près une heure sur l'ensemble de vos délibérations. Encore une fois, c'est un sujet complexe que celui de la finance et du budget de la ville mais il est important de pouvoir ouvrir le débat comme vous l'avez fait et donner et expliquer comme également vous venez de le faire.

On change de tout autre sujet. On va parler de sécurité. Il y a donc deux délibérations. Les délibérations 40 et 41 vont être rapportées par M. RUSCONI.

« SECURITE »

40-170720 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire - **Approbation des tarifs de la Taxe Locale de la Publicité Extérieure 2021 .**

Merci M. Le Maire,

Les Articles L.2333-9 à L.2333-16 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les tarifs maximaux des dispositifs soumis à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Ceux-ci sont révisés chaque année dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

Cette délibération vise à approuver l'actualisation des tarifs conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN !

Mme MELIN : Très rapidement. Je crois que c'est peut-être le moment de ne pas réactualiser avec une sorte de mécanique automatique compte tenu de la situation économique. En plus, ça ne fait pas des sommes énormes mais ce serait peut-être un petit geste. Je ne sais pas jusqu'à quel point

.../...

nos finances nous le permettent.

M. Le Maire : Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ma collègue. On délibère là sur les tarifs. Sur la délibération en question, nous voterons contre pour les raisons inverses du Rassemblement National puisque nous pensons que les tarifs ne sont pas assez élevés pour être dissuasifs et permettre de diminuer la place de la publicité dans la ville.

Nous n'avons jamais l'occasion dans cette enceinte de parler du fond de la place de la publicité dans la ville, de savoir combien de panneaux publicitaires, de quelle taille. Délibérer sur le prix est une chose mais si c'est pour ne pas avoir la main sur la discussion de fond, c'est un petit peu dommage. Nous pensons que c'est une question qui est importante dans la société tant en terme de cadre de vie, on sait qu'on bénéficie de paysages assez magnifiques qui sont souvent gâchés par d'énormes panneaux publicitaires qui gâchent le paysage. On sait aussi que la publicité, d'une façon générale, incite les citoyens à une consommation de biens qui sont plus ou moins nécessaires. On sait aussi que la publicité est parfois numérique avec une dépense d'énergie afférente et pour ces raisons écologiques, nous pensons que c'est un débat citoyen qui doit avoir lieu dans la ville et nous vous demandons donc ce soir la mise en place d'une commission extramunicipale sur la question de la place de la publicité dans la place.

M. Le Maire : M. ROUSSET, vous vouliez intervenir !

M. ROUSSET : Je voudrais vous dire Madame qu'on vous suit tout à fait dans cette démarche. On a d'ailleurs engagé, sous l'égide du Conseil de Territoire, à l'initiative de la Ville d'Aubagne une refonte complète du règlement local de publicité.

Je ne peux pas vous en dire plus à aujourd'hui, je n'ai pas les dossiers sous les yeux, mais sachez qu'on a divisé la ville en cercles concentriques en évitant dans le centre historique, l'hyper centre, les panneaux publicitaires et puis, en réduisant leur taille et en vérifiant que leur implantation est conforme à l'esthétique qu'on pourrait avoir sur ces panneaux. Je pense que tout cela est arrêté avec la crise du Covid et que c'est en septembre je pense que le nouveau règlement local de publicité pourra être mis en œuvre et j'espère que vous en verrez les résultats concrets des visus.

M. Le Maire : Merci. M. RUSCONI, vous voulez rajouter quelque chose !

M. RUSCONI : Juste rajouter, Mme MELIN, qu'on est sur une revalorisation indiciaire de 1,50, qu'un travail a été fait quand même en amont depuis trois ans maintenant par des agents spécifiques qui a permis justement la capacité de réduire la pollution visuelle puisque c'est de cela qu'on parle, je pense que c'est aussi de pollution visuelle. Mme FARDOUX, c'est dommage que vous ne votiez pas parce que, finalement, vous allez dans le sens des personnes qui continuent à payer pour polluer visuellement le paysage. C'est dommage parce que vous allez dans le contraire peut-être de vos idées. Ce n'est pas grand-chose. C'est 1,50.

M. Le Maire : Très bien. Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **40-170720** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mmes BENASSAYA (2), MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, GRANDJEAN, Mme FARDOUX (2), M. LATZ et Mme MELIN (2).

41-030719 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

Approbation du tableau de financement de la programmation du contrat de ville 2020.

Le Contrat de Ville mis en place depuis la loi de 2014 établit le cadre officiel dans lequel la Commune va impulser les actions en faveur de la cohésion sociale, du cadre de vie et du développement économique durable pour les quartiers identifiés comme prioritaires et en veille active.

Conformément aux orientations définies par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation dans la Stratégie Nationale 2013-2017 et les quatre axes prioritaires confirmés dans la nouvelle Stratégie 2020-2024, il convient de reconduire les actions examinées et validées dans les différentes instances du C.I.S.P.D.

Ainsi, les associations et organismes porteurs de projets bénéficieront au titre du Contrat Local de Sécurité d'Aubagne d'une subvention dont le montant total est fixé à 19.500 euros.

Cette délibération vise à autoriser le versement de cette subvention inscrite au budget 2020 dans le cadre du Contrat de Ville.

La délibération n° **41-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

« CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »

42-170720 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation du principe de remboursement ou report de divers abonnements à des cours ou places de spectacle.

La pandémie de la COVID-19 et la période de confinement qui en a découlé a conduit la Ville d'Aubagne à annuler des spectacles au Théâtre Comœdia et aussi arrêter les cours individuels ou collectifs, au sein de certains de ses équipements.

Soucieuse de ne pas léser les usagers n'ayant pu recevoir le service attendu et payé, la Commune souhaite proposer une déclinaison de solutions permettant de répondre aux différentes éventualités. Les modalités des différentes propositions sont exprimées dans le projet de délibération que vous avez en mains, à savoir :

Au sein de chaque équipement concerné, il est proposé aux bénéficiaires de choisir entre un report de l'abonnement pour une durée équivalente à un trimestre ou d'assister à d'assister à un spectacle à tarif équivalent au Comoedia pour la saison 2020-2021. En plus de cette possibilité, il est proposé d'autoriser le remboursement soit de l'abonnement pour une durée maximale d'un trimestre ou encore la place d'un spectacle au Comoedia sur la base de la valeur du billet initial.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **42-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

43-170720 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Approbation de l'adhésion à l'Association des Archivistes Français.

L'Association des Archivistes Français forme un réseau de 1.300 professionnels des archives issus du secteur public et privé.

Elle se définit comme un organe permanent de réflexions, de formations et d'initiatives au service des sources de notre mémoire, celles d'hier comme celles de demain.

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville à l'Association des Archivistes Français au titre de l'année 2020 pour un montant de 200 euros.

La délibération n° **43-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

44-170720 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Approbation de l'adhésion au Collectif Prouvenço.

Le Collectif Prouvenço est une association créée en 2000 dont la vocation est de protéger, perpétuer, diffuser et promouvoir la culture provençale à travers ses coutumes, ses traditions et sa langue.

Compte tenu de l'intérêt culturel présenté par cette Association, la Ville d'Aubagne souhaite en adhérant au Collectif, manifester son engagement à œuvrer pour la Provence, pour la reconnaissance de sa culture, de ses traditions, de sa langue et des spécificités de son territoire.

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville au Collectif Prouvenço au titre de l'année 2020 pour un montant modique de 50 euros.

La délibération n° **44-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

45-170720 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique depuis 1997, a pour vocation de participer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé en mobilisant les collectivités locales, le mécénat populaire et celui des entreprises.

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2020 pour un montant de 1.100 euros.

La délibération n° **45-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

« EDUCATION - ENFANCE »

46-170720 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation de la convention de partenariat 2020 pour le SATIS entre la
Ville d'Aubagne et Aix-Marseille Université (A.M.U.).

Le SATIS est le département Image et Sons de la Faculté des Sciences d'Aix-Marseille-Université, installé sur Aubagne.

Il prend part au rayonnement de la Ville au travers de ses productions, de l'innovation technologique qu'elle promeut et des démarches pédagogiques novatrices qu'il utilise.

La Ville d'Aubagne souhaite continuer à développer ce partenariat qui participe à l'attractivité et au dynamisme de la Commune.

Ainsi, la Ville entend renouveler son soutien financier au SATIS par l'intermédiaire d'une convention avec l'Université en apportant une aide de 40.000 euros inscrite au Budget, destinée pour 20.000 euros à son fonctionnement et pour 20.000 euros à l'acquisition de matériel.

Cette délibération vise à approuver cette convention.

La délibération n° **46-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

47-170720 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation de la convention de financement 2020 avec l'Association
L.A.S.E.R. (Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche).

Le Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche installé sur Aubagne a pour objet de favoriser l'insertion des étudiants du Département SATIS dans les circuits professionnels.

La Ville d'Aubagne soutient cette association et ses actions qui, par des pratiques pédagogiques adaptées à la formation professionnelle des étudiants, leur offre un cadre de travail identique à celui qu'ils seront amenés à côtoyer dans la vie active.

Le laboratoire contribue ainsi par la mise à disposition de ses moyens, à la réalisation annuelle de différents types de productions, documentaires scientifiques, fictions et films de fin d'étude des Master 2.

En outre, il participe à des événements de la Ville et contribue à son rayonnement sur un plan international.

C'est pourquoi la Ville souhaite renouveler son soutien financier au L.A.S.E.R. par l'intermédiaire d'une Convention avec l'Association et s'engage à reconduire pour l'année 2020 une aide financière de 40.000 euros.

La délibération n° **47-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

« SPORT »

48-170720 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation de la convention de subventionnement exceptionnel avec
l'Association Aubagne Football Club.

La Ville, soutenant le développement et la promotion du sport à Aubagne, souhaite accompagner l'équipe fanion du Club de Foot dans le cadre de son accession en Nationale 2 pour la saison 2020/2021, niveau jamais atteint par cette dernière, je tiens à le signaler. Bravo à nos dirigeants et nos joueurs pour ce bel exploit !

C'est la raison pour laquelle la Commune entend accompagner cette performance contribuant au rayonnement du territoire aubagnais et propose le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50.000 euros inscrit au Budget.

Tel est l'objet de cette délibération.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. CHERIET !

M. CHERIET : Nous allons procéder au vote de la délibération octroyant 50.000 euros au Football Club d'Aubagne. Cette subvention est exceptionnelle et afférente à l'accès en division supérieure du club de Nationale 3 en Nationale 2.

Avant tout, nous souhaitons bien entendu féliciter le club, les joueurs et particulièrement les bénévoles qui œuvrent au quotidien et qui ont favorisé par leur travail l'accession au niveau supérieur.

Cette subvention exceptionnelle a pour objet de couvrir les frais inhérents à l'accession en Nationale 2. A quoi correspondent ces frais inhérents ? C'est une question. Tout en étant attaché à ce que le passage du club phare en Nationale soit une très belle image pour la ville et pour les habitants bien entendu. Pour autant, il ne faut pas l'élitisme dans ce club de foot ne laisse sur le bas-côté les jeunes qui souhaiteraient faire du football de loisirs. J'espère que votre politique, comme la nôtre, puisse favoriser le sport pour tous, accessible à tous car cela reste un vecteur de citoyenneté et d'apprentissage des règles de vie.

Nous voterons bien entendu pour.

M. Le Maire : M. AGOSTINI, peut-être souhaitez-vous dire quelques mots !

M. AGOSTINI : Quelques mots M. Le Maire. Vous savez que, sur Aubagne, depuis 2014, nous avons œuvré pour travailler sur l'ensemble du panel de ce que forme la famille du sport : le sport pour tous, le sport loisir, le sport bien-être et santé, le sport compétition aussi, on en parle aujourd'hui, mais également le handisport qui était existant à l'époque tout comme le sport adapté, le sport scolaire, le sport universitaire et le socio sport, c'est très important aussi pour que les jeunes accrochent au sport par d'autres biais que les clubs.

Tout cela pour dire que l'A.D.N. de l'équipe municipale, au précédent mandat et à celui-là, c'est l'aide à tous les clubs lorsqu'ils en ont besoin. Et il est vrai que pour les jeunes aient un repère et une volonté de vouloir quelque part se dépasser pour le football, c'est aussi avoir une équipe fanion importante. Et il est vrai que la base est importante et tous les clubs travaillent la base et on aide aussi à cette fondation-là qui est essentielle et bien sûr que l'A.F.C. y pense et ne serait-ce aussi, sans parler toujours des jeunes, mais au niveau du sport féminin, l'A.F.C. fait partie des très bons élèves du département et est labellisée pour cela. Il est vrai que chaque fois qu'un club en a besoin, on est là pour les aider de manière matérielle ou financière et, dans le sport, il y a une commission qui s'appelle la D.N.C.G., la Direction Nationale des Contrôles des Gestions. En fait c'est uniquement un gage de la ville pour montrer que l'année prochaine, ils auront une gestion sereine et qu'ils pourront arriver à ce niveau-là et toujours continuer à aider les jeunes. Parce que, bien sûr, il ne faut pas uniquement s'occuper des seniors, mais s'occuper des jeunes et il ne faut pas délaissé un pour l'autre, c'est dans ce sens qu'on porte cette délibération.

Et je suis ravi que vous l'acceptez et que vous félicitez les bénévoles parce que c'est très important dans une ville et Aubagne est très riche de ce tissu de bénévoles et c'est très bien

.../...

pour nous. Merci.

M. Le Maire : Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **48-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci M. AGOSTINI. Effectivement, vous avez raison de le souligner. Nous sommes très très fiers que, pour la première fois de son histoire, le club d'Aubagne, il y en avait deux avant, la G.S.A. et l'entente, aujourd'hui il s'appelle l'A.F.C. Aubagne Football Club qui a réuni les deux, accède en Nationale 2 et je crois que c'est très très bien. On se souvient tous, M. AGOSTINI, du magnifique parcours qu'avaient fait nos rugbymans en 2015 quand, eux-mêmes, avaient accédé au Nationale 2 et cela avait été d'une grande portée puisque le club, peu de temps après, s'était mieux structuré. Vous aviez mis en place l'équipement qui est un club house qui est nécessaire au fonctionnement de ce club. Et je crois qu'aujourd'hui le club est très stable, très sein et permet aux jeunes comme aux moins jeunes de pouvoir faire ce sport magnifique et collectif qui est le rugby. On espère qu'effectivement le football club, vous ne l'avez pas dit, parce que vous êtes modestes aussi, me semble-t-il que vous avez inauguré il y a peu de temps un club house pour Aubagne Football Club qui se situe tout à fait près du terrain De Lattre et là aussi je crois que ça fait partie d'une vie de club que d'avoir des équipements appropriés pour le faire.

En tout cas, merci pas pour vous parce que je sais que ce n'est pas vous qui marquait les buts pour monter en Nationale 2 mais vous soutenez suffisamment le club,

M. AGOSTINI : J'aurais pu !

M. Le Maire : Vous auriez pu dans un temps passé mon cher Pascal. Il y en a d'autres dans cet hémicycle qui auraient pu porter le football mais je crois que le sport en général et le foot en particulier est une passion que nous partageons tous.

Merci à vous tous pour le vote de cette subvention à l'unanimité.

49-170720 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -

Approbation de l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Judo Club Aubagne/Ecole Mazzi.

La Ville, soutenant le développement et la promotion du sport à Aubagne, souhaite accompagner l'Association Judo Club Aubagne – Ecole Mazzi contrainte de déménager son Dojo au regard de ses locaux devenus inadaptés et devant faire l'objet d'importants travaux de rénovation et de mise en sécurité.

En outre, la prochaine installation du Judo Club dans ses nouveaux locaux nécessite de nouveaux équipements pour la pratique du Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées.

Cette Association contribuant à l'éducation et à l'animation sportive pour l'ensemble de la population ainsi qu'au rayonnement de la ville à travers de nombreuses compétitions, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 10.000 euros à inscrire au Budget.

Là on parle d'une école de judo et des plus jeunes. C'est important. C'est un équilibre.

.../...

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **49-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

50-170720 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -
Approbation de l'attribution d'une subvention exceptionnelle Extravadanse.

Dans le cadre de sa participation à des Concours régionaux et nationaux, notamment à Metz, pour les Championnats de France auxquels les résultats obtenus ont permis d'accéder aux sélections en Nationale, l'Association Extravadanse a dû faire face à des dépenses supplémentaires et imprévues.

La Ville, soutenant le développement et la promotion du sport à Aubagne, et là on parle des très très jeunes danseuses, propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros inscrit au Budget pour pallier les frais engendrés lors de ces déplacements afin que le club puisse continuer à fonctionner et à œuvrer pour les plus jeunes.

Tel est l'objet de cette délibération et la dernière délibération du sport.

La délibération n° **50-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

Je voudrais dire à l'attention de la presse peut-être que la délibération concernant le foot et l'accession en N2 a été confirmée, peut-être que vous le savez déjà, aujourd'hui même puisque la grille de la saison a été et le groupe a été publié. Et quand un groupe est publié dans une pool, mon cher Pascal, vous me reprenez si les termes ne sont pas les bons, ça veut dire que son accession est confirmée. Vous savez qu'il y avait eu beaucoup de discussions entre l'Atlético de Marseille qui était premier et la Ville d'Aubagne. C'est tout frais, ça date de 17 heures, c'est peut-être pour cela que je rappelle ici.

M. AGOSTINI : Tout à fait, et nos plus jeunes pourront voir les équipes professionnelles de réserve de l'O.L., de Monaco et bien d'autres et voir de grands champions pour leur plus grand plaisir et leur épanouissement.

M. Le Maire : Merci M. AGOSTINI pour ces délibérations. On va passer sur la Commission Jeunesse et c'est M. KOURICHI qui va rapporter la première et Mme AMARANTINIS la seconde. C'est une première pour vous M. KOURICHI. On vous laisse le soin de nous rapporter cette délibération.

« JEUNESSE ET DEMOCRATIE LOCALE »

51-170720 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI -
Approbation de la convention Ville-Métropole « Chèques Jeunes Aubagnais -
Transports ».

Je vous remercie M. Le Maire.

M. Le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues,

Soucieuse de faciliter pour les jeunes l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, la Ville d'Aubagne a reconduit le dispositif « Chéquier Jeunes Aubagnais » en juillet 2019 pour un montant de 91 euros.

Toutefois, compte-tenu de la nouvelle appellation du réseau « Cartreize » en « LeCAR/Cartreize » et afin de permettre l'utilisation des chèques Jeunes Aubagnais sur le réseau LeCAR métropolitain, il est proposé une nouvelle convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette délibération propose d'approuver la convention Ville-Métropole « Chèques Jeunes Aubagnais » - Transports.

La délibération n° 51-170720 est adoptée à l'UNANIMITE.

52-170720 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Participation de la Commune à l'abonnement aux transports scolaires des collégiens et lycéens aubagnais par le biais du Pass Scolaire métropolitain.

Afin d'harmoniser la tarification du transport scolaire sur l'ensemble de son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en place dès 2018 un Pass Scolaire métropolitain dont le montant évoluera progressivement jusqu'en 2021.

Pour pallier cette augmentation, la Ville d'Aubagne a souhaité, dans le cadre de sa politique d'aide aux transports, apporter depuis 2018, une aide financière aux collégiens et lycéens Aubagnais faisant leurs études sur le territoire Métropolitain.

Cette délibération vise à poursuivre cette contribution.

La délibération n° 52-170720 est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

53-170720 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Personnel Communal : Tableau des postes budgétaires 2020.

Il faut savoir que la loi de 1984, qui est une loi assez ancienne, impose, lorsqu'il s'agit de postes de catégorie A, de définir par délibération les emplois qui pourraient être pourvus par des agents contractuels.

Ce qui change et qui explique le nombre d'emplois que vous avez dans cette délibération, c'est que depuis la Loi de Transformation de la Fonction Publique Territoriale de l'année dernière, de 2019, cette définition d'emplois n'est plus limitée aux emplois de catégorie A mais aussi à la catégorie B.

Vous avez là l'ensemble des emplois qui pourront être pourvus sur l'année 2020 sachant que ces emplois sont déjà créés au tableau des postes budgétaires.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° 53-170720 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

54-170720 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation du renouvellement de l'adhésion au C.O.S. Méditerranée.

Dans le cadre de leur politique d'action sociale en direction des agents actifs et retraités, la Ville d'Aubagne et le C.C.A.S. ont adhéré en 2016 au C.O.S. Méditerranée afin de mettre en œuvre leurs orientations et priorités dans ce domaine.

Le bilan d'utilisation des prestations offertes par cet organisme justifie le renouvellement de l'adhésion au C.O.S. Méditerranée, dans les mêmes conditions.

Cette délibération vise à reconduire l'adhésion au C.O.S. Méditerranée pour l'année 2020.

La délibération n° **54-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

**55-170720 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Création d'emplois de collaborateurs de cabinet.**

Nous sommes en début de mandat.

La taille de la Ville d'Aubagne permet d'avoir un cabinet pourvu de trois personnes.

C'est l'objet de cette délibération.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. LATZ !

M. LATZ : Merci. Vous m'éclairerez mais je croyais qu'au mandat précédent il n'y avait que deux membres de ce cabinet-là. J'ai du mal à comprendre pourquoi on passe à trois. Normalement, l'amélioration de l'expérience permet de maintenir ces charges là ou les augmenter.

M. ROUSSET : Je crois que vous faites erreur Monsieur. Il y a toujours eu trois membres du Cabinet et en 2014, c'était aussi le cas.

M. Le Maire : On n'a pas augmenté par rapport au mandat précédent. C'était aussi le cas de l'ancienne mandature, des anciennes mandatures où il y a toujours eu trois postes au Cabinet.

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **55-170720** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

**56-170720 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Création d'emplois non permanents dans le cadre des besoins liés à un
accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.**

Les services ont recours au recrutement d'agents non titulaires pour des besoins occasionnels. Concernant les besoins saisonniers, ils ont été évalués pour 2020 à 80 emplois.

Par cette délibération, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à ces recrutements ponctuels.

La délibération n° **56-170720** est adoptée à l'UNANIMITE.

